

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

TITRE	GESTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS UNE CONCESSION FORESTIERE ADJACENTE A UNE ZONE DE PROTECTION INTEGRALE (PARC NATIONAL DE NOUABALE-NDOKI), CONGO DU NORD
NUMERO DE SERIE	PD 4/00 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOVERNEMENT DU CONGO
LANGUE ORIGINALE	ANGLAIS

RESUME

Depuis 1994, le Projet de Nouabale-Ndoki (Ministère de l'économie forestière/Wildlife Conservation Society) et la CIB participent à des échanges d'informations et des discussions concernant l'aménagement forestier dans la région. Ces relations se sont petit à petit transformées en partenariat, par la reconnaissance d'objectifs communs pour l'amélioration de l'aménagement forestier ainsi que l'exploitation à impact réduit de la concession de la CIB, qui constitue une partie essentielle de l'écosystème du parc national de Nouabalé-Ndoki. La nécessité de l'aménagement de zones tampon pour assurer l'intégrité à long terme du parc, l'intérêt de la CIB dans les nouvelles méthodes d'aménagement forestier et de conservation de la biodiversité, ainsi que l'engagement du Ministère de l'économie forestière vis-à-vis du développement durable et la conservation écologique en tant que membre de l'OIBT, ont mené à l'élaboration d'un projet conjugué d'aménagement de l'écosystème à très grande échelle (Ecosystème de Kabo-Pokola-Loundougou-Nouabale-Ndoki). En effet, la superficie totale du parc national de Nouabale-Ndoki et de la concession CIB couvre environ 1.800.000 hectares de forêt dans l'une des plus importantes zones de biodiversité en Afrique.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT:

La conservation et l'aménagement de la biodiversité, et la production de bois d'oeuvre de valeur dans une concession forestière de plaine formant une zone tampon aménagée adjacente au parc national de Nouabale-Nkobi, Congo du nord.

Objectif spécifique:

Elaborer, mettre en oeuvre et assurer le suivi de systèmes d'aménagement d'écosystèmes basés sur l'industrie du bois et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo, Pokola et Loundougou, adjacente au Parc national de Nouabale-Ndoki.

AGENCE D'EXECUTION BOIS WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY ET CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES

GOVERNEMENTS COOPERANTS MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, GOUVERNEMENT DU CONGO

DUREE 36 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT DÈS APPROBATION

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	SOURCE	CONTRIBUTION EN \$US
	OIBT	1.022.084
	Gouv't du Congo	222.000
	WCS	634.400
	CIB	410.900
	TOTAL	2.289.384

TABLE DES MATIERE

Page

PARTE I. CONTEXTE.....	4
A. Rapport avec l'OIBT	4
1. Conformité aux objectifs de l'OIBT.....	4
2. Conformité aux critères de l'OIBT	4
3. Relation avec le Plan d'action et les priorités de l'OIBT	5
B. Rapport avec les politiques nationales.....	6
1. Relation avec les politiques sectorielles relatives aux bois tropicaux	6
2. Relation avec les objectifs et les programmes sous-sectoriels	6
3. Cadre institutionnel et juridique.....	6
PARTIE II. PROJET.....	9
1. Origine	9
2. Objectifs du projet	9
2.1 Objectifs de développement.....	9
2.2 Objectifs spécifiques.....	9
3. Justification du projet.....	9
3.1 Problème à traiter	9
3.2 Caractéristiques de la région ou de la zone dans laquelle le projet sera exécuté	10
3.3 Autres aspects pertinents de la "situation d'avant-projet"	11
3.4 Situation escomptée à l'achèvement du projet	11
3.5 Bénéficiaires ciblés et autres personnes concernées	12
3.6 Stratégie du projet	13
3.6.1 Motifs du choix	13
3.6.2 Leçons tirées d'évaluations passées.....	13
3.6.3 Aspects techniques et scientifiques	13
3.6.4 Aspects économiques	13
3.6.5 Aspects environnementaux	13
3.6.6 Aspects sociaux	13
3.6.7 Aspects liés à la gestion	14
3.7 Raisons du soutien sollicité de la part de l'OIBT	14
3.7.1 Aspects liés à l'OIBT	14
3.7.2 Relations avec des actions pertinentes soutenues par d'autres donateurs	14
3.8 Risques	14
4. Produits.....	15
5. Activités et apports	16
6. Fiches du cadre logique (voir Annexe I)	
7. Plan de travail	20
8. Dispositions institutionnelles pour l'exécution et le fonctionnement	24
8.1 Structure de gestion	24
8.2 Fonctionnement et entretien futurs.....	25
8.3 Personnel d'encadrement	
9. Obligations et conditions préalables.....	26
10. Actions futures éventuelles	26
PARTIE III. SUIVI, RAPPORTS ET EVALUATION	
1. Dispositions concernant les rapports.....	27
2. Dispositions concernant le suivi et l'examen par l'OIBT.....	27
3. Evaluation	27
PARTIE IV. BUDGET DU PROJET	
1. Budget du projet par activité	28
2. Budgets du projet par année et source de financement.....	31
3. Budget consolidé.....	39

TABLEAUX

Tableau 1. Carte de la concession de Pokola-Kabo-Loundougou adjacente au Parc de Nouabale-Ndoki	7
Tableau 2. Carte des Unités d'aménagement forestier du Congo du nord	8
Figure 3. Organigramme de la structure de gestion du projet	25

ANNEXES

I. Grille du cadre logique	40
II Curriculum Vitae	46
III Accord officiel sur la gestion de la Concession de Pokola-Kabo-Loundougou	
III. Bibliographie	50
IV. Résumé des révisions effectuées conformément aux recommandations du Groupe d'experts.	51

PARTIE I. CONTEXTE

A. RAPPORT AVEC L'OIBT

1. Conformité aux objectifs de l'OIBT

Ce projet entreprendra la conception, la mise en oeuvre et le suivi de systèmes de gestion des forêts et de la vie sauvage qui contribueront à une conservation de la biodiversité basée sur l'aménagement des écosystèmes dans la concession forestière de Kabo-Pokola-Loundougou, adjacente au Parc national de Nouabale-Ndoki, au nord du Congo. Le but de ce projet est de développer une concession modèle pour l'exploitation forestière à impact réduit et la gestion et la conservation de la vie sauvage dans le contexte de la production commerciale de bois tropicaux de haute qualité. La zone tampon qui sera créée assurera la sécurité à long terme du parc national et comprendra la co-gestion des ressources forestières en collaboration avec les communautés locales. Des partenariats de gestion des forêts et de la vie sauvage entre le secteur privé, le Gouvernement et les ONG de conservation pour la gestion des concessions forestières pourrait s'avérer une stratégie d'aménagement efficace et nécessaire pour assurer la pérennité des écosystèmes forestiers, la conservation de la biodiversité et le bien-être des communautés locales. Le projet proposé est directement en rapport avec les objectifs suivants énoncés à l'article 1er de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux:

- Objectif d.: Renforcer la capacité des membres d'exécuter une stratégie visant à ce que, d'ici l'an 2000, les exportations de bois et de produits dérivés des bois tropicaux proviennent de sources gérées de façon durable.
- Objectif f.: Promouvoir et appuyer la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois, ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'oeuvre.
- Objectif l.: Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durables des forêts productrices de bois d'oeuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.

2. Compliance with ITTO Criteria

Le projet proposé est pleinement conforme aux critères de sélection des projets énoncés au paragraphe 2 de l'article 25 de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux:

- Critère a. Pertinence par rapport aux objectifs de l'Accord.
Ce projet vise directement à la réalisation des objectifs de l'Accord cités ci-dessus.
- Critère b. Incidences écologiques et sociales.
Ce projet a pour objectif principal l'utilisation et la conservation rationnelles des écosystèmes forestiers. L'amélioration des systèmes de gestion des forêts et de la vie sauvage contribuera directement aux bénéfices à long terme des communautés locales et des populations autochtones vivant dans la forêt.
- Critère c. Intérêts et caractéristiques de chacune des régions productrices en développement.

Le Congo a grand intérêt à développer son secteur forestier commercial international de façon durable pour la conservation de ses ressources naturelles. Le Gouvernement du Congo considère ce projet comme un modèle de développement stratégique ayant des applications potentielles dans l'ensemble du secteur forestier.

- Critère e. Rentabilité
Les résultats du projet seront intégrés directement dans le plan d'aménagement de la concession de la Congolaise industrielle des bois qui sera adopté par le Gouvernement. L'investissement initial dans ce projet permettra l'élaboration de stratégies pratiques appliquées qui seront intégrées dans la politique et la pratique de gestion des ressources au niveau national, avec des implications pour le secteur forestier d'Afrique Centrale.
- Critère g. Nécessité d'éviter les chevauchements d'efforts.
Il est peu vraisemblable que les activités de ce projet occasionnent des chevauchements d'efforts dans la concession de Kabo-Pokola-Loundougou. En effet, cette concession a été attribuée à la CIB aux termes

d'un accord à long terme par le Ministère de l'économie forestière pour exploitation forestière commerciale, et la CIB, le Ministère de l'économie forestière et Wildlife Conservation Society WCS ont récemment signé un accord de collaboration avec les communautés locales pour l'amélioration de la gestion des forêts et de la vie sauvage de la concession (Annexe III). La CIB incorporera les résultats de ce projet dans son plan d'aménagement de la concession.

3. Relation avec le Plan d'action et les priorités de l'OIBT

Le projet proposé est conforme au Plan d'action de l'OIBT dans le domaine du reboisement et de la gestion forestière, ainsi qu'à son objectif principal qui consiste à faire en sorte que toutes les forêts de productions soient sous aménagement durable d'ici l'an 2000. Les actions et les stratégies employées par le projet sont pleinement conformes aux actions et stratégies de l'OIBT énoncées dans les Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts de production tropicales (Série OIBT: Politique forestière No. 5, 1993).

Ce projet utilise les stratégies spécifiques suivantes décrites dans les Directives de l'OIBT:

- Renforcer une agence nationale pour inclure dans son mandat la conservation de la biodiversité des forêts de production.
- Développer des systèmes pratiques d'évaluation de la biodiversité afin de guider l'allocation de l'occupation des sols au niveau national et à l'intérieur des unités d'aménagement des forêts de production.
- Développer et adapter de techniques pratiques d'évaluation des conséquences des différentes techniques d'aménagement forestier sur la biodiversité. Incorporer le suivi de la biodiversité dans des plans d'aménagement durable de toutes les forêts.
- Entourer les zones de protection intégrale de forêts de production quasi naturelles gérées de façon écologique afin de minimiser les effets de lisière et assurer la protection de leur fonction écologique.
- Relier les zones de protection intégrale par des "couloirs" de forêt naturelle, en assurant le maintien des habitats aux deux bouts des couloirs migratoires.
- Réduire autant que possible l'espace entre les arbres sauf lorsque l'espace est nécessaire pour la régénération d'essences importantes.
- Les inventaires d'aménagement doivent avoir pour but de repérer à l'intérieur de toutes les unités forestières de production les zones clés, jouissant d'une plus grande biodiversité.
- Participation des populations locales à l'aménagement des forêts.

B. RAPPORT AVEC LES POLITIQUES NATIONALES

1. Relation avec les politiques sectorielles relatives aux bois tropicaux

Ce projet est en rapport avec les objectifs du Plan d'action forestier tropical congolais et du Programme national d'action environnementale adoptés par le Gouvernement du Congo. Ces plans requièrent une contribution accrue de la part du secteur forestier commercial à l'économie nationale, aux termes d'une politique visant à l'aménagement durable des forêts congolaises. La Loi de 1991 sur l'environnement souligne le besoin d'une gestion forestière durable à impact réduit. L'approche d'aménagement des écosystèmes adoptée par ce projet reconnaît la nécessité d'un développement économique durable par le biais de pratiques de gestion forestière à impact réduit et d'une gestion de la vie sauvage appliquée afin de promouvoir la conservation de la biodiversité dans les forêts de production. Les objectifs de ce projet sont pleinement conformes aux objectifs énoncés dans le Décret n° 84/910 of 19/10/84 du Code forestier, qui définit l'application de la Loi 004/74 du Code forestier régissant l'utilisation et la gestion des forêts de production.

2. Cadre institutionnel et juridique

Ce projet sera exécuté par Wildlife Conservation Society (WCS) et la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) sous la tutelle de la Direction générale du Ministère de l'économie forestière (MEF). Le Ministère de l'économie forestière du Gouvernement congolais est chargé de l'aménagement des forêts et des ressources forestières. Wildlife Conservation Society, organisation de conservation internationale non gouvernementale dont le siège est à New York, USA, collabore avec le Ministère depuis 1991 pour établir et gérer le parc national de . Nouabale-Ndoki. La CIB est une société forestière commerciale privée dont les actionnaires sont Hinrich Feldmeyer de Brème, Allemagne et TT Timber International de Bâle, Suisse. La CIB est établie au Congo depuis 1962. Celle-ci possède les droits d'exploitation forestière commerciale exclusifs de la concession de Kabo-Pokola-Loundougou, adjacente au parc national. La CIB, WCS, et le MEF ont décidé de collaborer pour la mise en oeuvre de ce projet, dans le but d'améliorer la gestion des ressources forestières et la conservation de la biodiversité à l'intérieur de la concession. Les clauses et conditions de cet accord entre les parties sont présentées à l'Annexe III.

Les lois et les statuts suivants fournissent le cadre juridique du projet:

- Le Code forestier (Loi n° 004/74 du 04/01/1974 et Loi N° 005/74 du 04/01/1974 fixant les redevances dues au titre de l'exploitation des ressources forestières; Loi n° 32/82 du 07/07/1982 portant modification du code forestier; Loi n° 16/83 du 27/01/1983, portant modification de la Loi 005/74 du 04/01/74 fixant les redevances dues au titre de l'exploitation des ressources forestières".
- Evaluations de l'impact sur l'environnement (Décret n° 86/775 du 7/06/86 rendant obligation les études d'impact sur l'environnement).
- Environnement (Loi n° 003-91 du 23/04/1991.
- Les lois congolaises régissant la faune sauvage ("Arrêté n° 3772 du 12/08/1972 fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse; Loi 48/83 du 21/04/1983: définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage; Loi 49/83 du 21/04/1983: fixant les différentes taxes prévues par la loi n° 48/83 du 21/04/83 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage; Arrêté n° 3863/ MEF/ SGEF/ DCPD DU 18/05/1983 déterminant les animaux intégralement protégés et partiellement protégés prévus par la loi 48/83 du 21/04/1983 de conservation et exploitation de la faune sauvage; Décret n° 85/879 du 06/07/1985: portant application de la loi 48/83 du 21/4/83 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage; Arrêté n° 114 du 24/06/1991 portant interdiction de l'abatage des éléphants en République de Congo; Arrêté n° 3282 du 18/11/1991 portant protection absolue de l'éléphant sur toute l'étendue de la République du Congo.")
- Décret n° 93/727 du 31 décembre 1993 portant création du parc National Nouabalé-Ndoki dans les régions de la Likouala et de la Sangha")
 - Article 2 "l'utilisation rationnelle et durable des zones périphériques au parc"
 - Article 4 "... une zone tampon au parc seront définis par arrêté du ministre chargé des Eaux et Forêts"

Tableau 1. La Concession de Kabo-Pokola-Loundougou adjacente au Parc national de Nouabale-Ndoki, Congo du nord

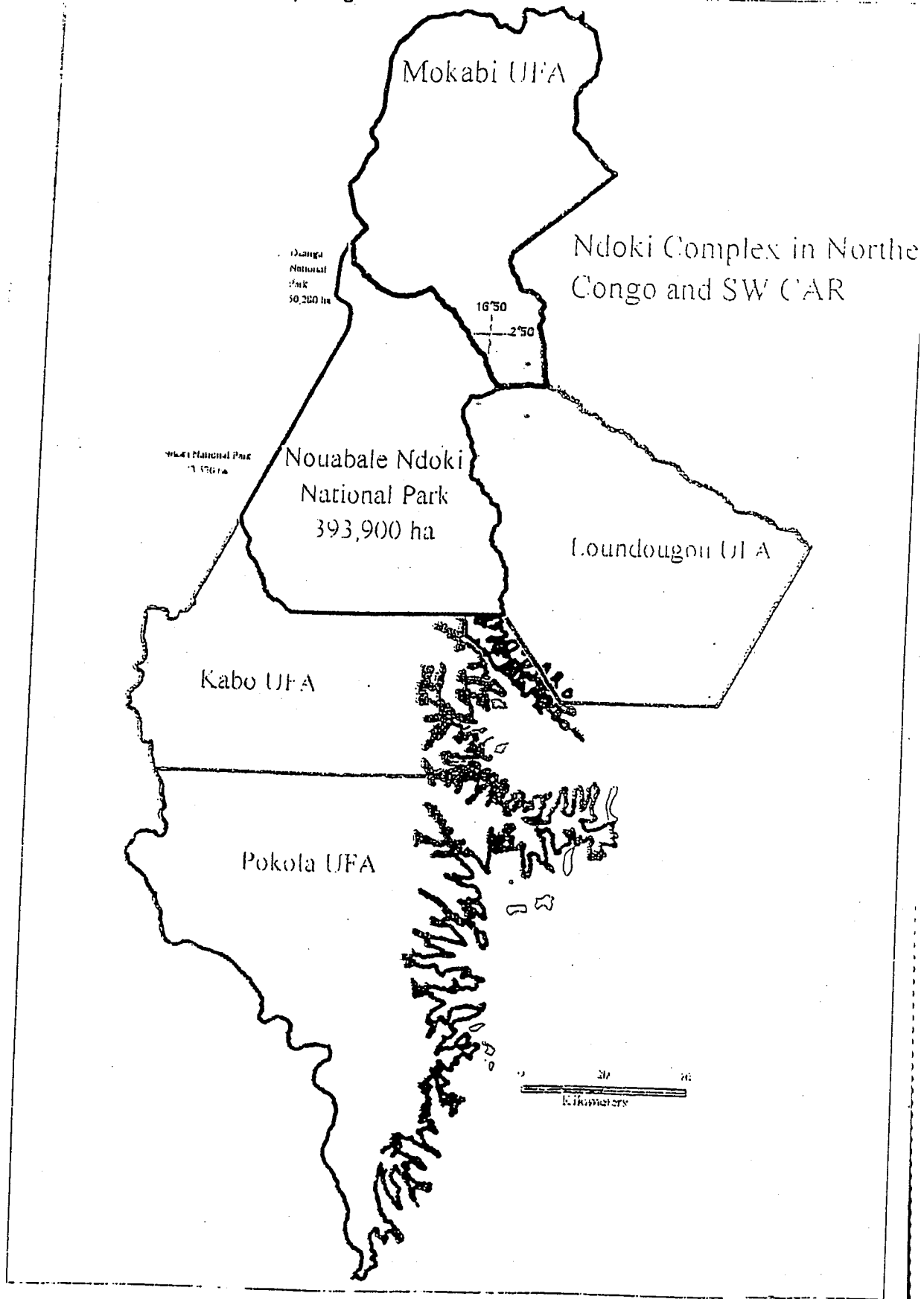
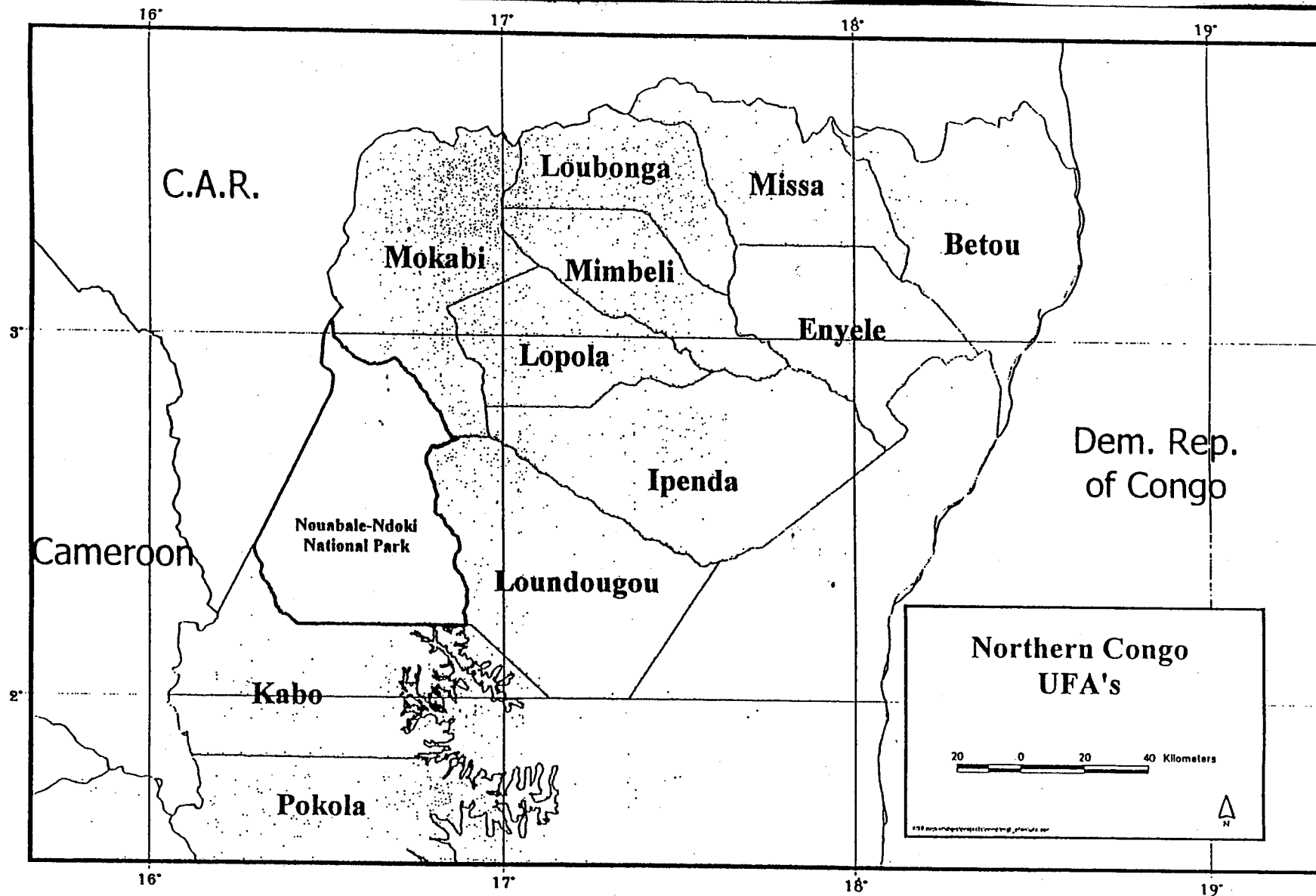


Tableau 2. Les Unités forestières d'aménagement du nord du Congo par rapport au Parc national de Nouabale-Ndoki



PARTIE II. PROJET

1. Origine

Depuis 1994, le Projet de Nouabale-Ndoki (Ministère de l'économie forestière/Wildlife Conservation Society) et la CIB participent à des échanges d'informations et des discussions concernant l'aménagement forestier dans la région. Ces relations se sont petit à petit transformées en partenariat, en reconnaissance d'objectifs communs pour l'amélioration de l'aménagement forestier ainsi que l'exploitation à impact réduit de la concession de la CIB qui représente une partie essentielle de l'écosystème du parc national de Nouabale-Ndoki. La nécessité de l'aménagement de zones tampon pour assurer l'intégrité à long terme du parc, l'intérêt de la CIB dans les nouvelles méthodes d'aménagement forestier et de conservation de la biodiversité, ainsi que l'engagement du Ministère de l'économie forestière vis-à-vis du développement durable et de la conservation écologique en tant que membre de l'OIBT, ont mené à l'élaboration d'un projet conjugué d'aménagement de l'écosystème à très grande échelle (Ecosystème de Kabo-Pokola-Loundougou-Nouabale-Ndoki). En effet, la superficie totale du parc national de Nouabale-Ndoki et de la concession CIB couvre environ 1.800.000 hectares de forêt dans l'une des plus importantes zones de biodiversité en Afrique.

2. Objectifs du Projet

2.1 Objectif de développement

Contribuer à la conservation et l'aménagement de la biodiversité, et à la production de bois d'oeuvre de valeur dans une concession forestière de plaine formant une zone tampon aménagée adjacente au parc national de Nouabale-Nkobi, Congo du nord.

2.2 Objectif spécifique

Elaborer, mettre en oeuvre et assurer le suivi de systèmes d'aménagement des écosystèmes basés sur l'industrie du bois et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo, Pokola et Loundougou, adjacente au Parc national de Nouabale-Ndoki.

3. Justification du projet

3.1 Problème à traiter

Les entreprises d'exploitation privées ont obtenu les droits d'exploitation du bois d'oeuvre dans les plus grandes zones forestières d'Afrique Centrale. Nombre d'entre elles sont d'importance significative en ce qui concerne la gestion de la biodiversité et le développement économique. Outre le fait qu'elles représentent une source de revenus provenant du bois d'oeuvre pour les pays en développement, ces concessions forestières contiennent des ressources d'importance critique pour les populations autochtones et les populations de la faune sauvage (en tant que ressource durable et héritage naturel), ainsi que des écosystèmes essentiels. Par conséquent, une bonne gestion de ces concessions forestières nécessite une approche écologique comprenant l'exploitation forestière à impact réduit, la planification de l'occupation des sols, des systèmes de gestion de la faune sauvage et des programmes sociaux. Certaines de ces concessions sont situées à proximité de zones de protection qui ont été créées dans le but de conserver les écosystèmes forestiers à long terme. Les besoins écologiques de certaines espèces animales d'importance cruciale (éléphant, gorille, chimpanzée, antilope bongo...), les immenses superficies requises pour soutenir des populations viables, ainsi que les pressions d'un envahissement potentiel menaçant les zones protégées, ont créé un lien direct entre la réalisation des objectifs d'aménagement des zones de protection et la gestion des concessions forestières voisines.

Par le passé, les entreprises d'exploitation forestière dans la région d'Afrique Centrale ont souvent simplement exploité ces forêts au lieu de les "gérer" en tant qu'écosystèmes complexes. Sans prêter aucune attention à la gestion de la faune sauvage, l'infrastructure de nombreuses entreprises forestières a été utilisée pour le commerce de gibier et la chasse illégale d'espèces protégées. Les concessions forestières de l'ensemble du bassin du Congo ont fait l'objet de la création d'un réseau de braconnage commercial de gibier et d'ivoire, utilisant l'infrastructure de ces entreprises pour pénétrer les régions forestières isolées et en évacuer des produits de faune sauvage (Ape Alliance, 1999). Les camps forestiers créent souvent des marchés et des points d'organisation pour la chasse au gibier commercial dans des régions précédemment isolées et intactes. En outre, le revenu des communautés d'employés des entreprises forestières (camps et villes) attire les commerçants, les trafiquants de gibier commercial, les chercheurs d'emploi, et les parasites qui bénéficient de l'infrastructure des sociétés d'exploitation et de son

économie, contribuant à une croissance démographique rapide. La facilitation de l'accès, la croissance démographique, l'influx de capital et la hausse de la demande en protéine du marché qui en résulte, mènent à une escalade de la chasse commerciale ainsi qu'au danger de disparition de la faune forestière. La perte de faune sauvage et l'hégémonie culturelle associée à l'essor démographique dû aux activités d'exploitation commerciale ont un grand impact sur les populations autochtones locales qui dépendent directement des ressources forestières.

Dans certaines zones des UFA de Kabo et de Pokola, l'économie d'exploitation, la facilitation de l'accès aux forêts pour la chasse et la croissance démographique causée par l'immigration, ont créé des conditions favorables à une exportation considérable de gibier et à la chasse incontrôlée. Ceci a eu un impact négatif sur les populations locales dépendantes de ces ressources forestières pour leur subsistance. L'ouverture de la concession de Loundougou, prévue en 2001, accroîtra davantage les pressions de la chasse illégale sur la région. L'établissement d'une infrastructure forestière (ex. routes et camps) a donc une incidence directe et indirecte sur la faune sauvage et son habitat. L'élimination de la faune et l'immigration humaine secondaire associées à l'exploitation forestière dans les UFA de Kabo, Pokola et Loundougou ne sont pas dans l'intérêt de la CIB, des communautés locales, de la Direction du Parc national de Nouabalé-Ndoki, ou du Ministère de l'économie forestière.

3.2 Caractéristiques de la région ou de la zone dans laquelle le projet sera exécuté

On estime la superficie forestière exploitable du Congo du nord à 8.984.749 ha. La totalité de ce couvert forestier a été divisée en Unités Forestières d'Aménagement (UFA), au nombre de 21 UFA en 1982 ("L'arrêté n° 1146 du 2 février 1982 modifiant l'arrêté n° 3085 du 24 juin 1974 définissant les Unités Forestières d'Aménagement dans la zone I, Ouesso, du secteur forestier nord et précisant les modalités d'exploitation de cette zone; L'arrêté n° 1149 du 2 février 1982 définissant les Unités Forestières d'Aménagement dans la zone II, Ibenga-Motaba, du secteur forestier nord et précisant les modalités d'exploitation de cette zone"). Actuellement, 15 d'entre elles ont été attribuées à des sociétés d'exploitation, dont trois dans l'ouest avec une superficie d'environ 2.435.200 ha et douze dans l'est couvrant une superficie d'environ 3.343.408 ha. (Tableau 2). Ces concessions sont actuellement exploitées ou seront exploitées sélectivement par des entreprises de commercialisation du bois pour l'exportation de bois d'oeuvre tropical de valeur. Etant donné le coût élevé du transport, l'exploitation forestière de la région s'est concentrée jusqu'ici sur les essences ligneuses relativement chères telles que *Entandophragma utile* et *Entand. cylindricum*, bien qu'une variété d'essences soit exploitée.

On a démontré (Fay et Agnagna 1991a) que les forêts du nord-est du Congo contiennent certaines des plus importantes populations de faune sauvage qui restent en Afrique de l'ouest, y compris l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le gorille (*Gorilla gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), l'antilope bongo (*Tragelaphus euryceros*), le buffle (*Syncerus caffer nanus*) et le léopard (*Panthera pardus*). Le climat est équatorial, avec une précipitation annuelle d'environ 1600 mm et une température moyenne annuelle d'environ 25.4°C. La géomorphologie consiste en plateaux traversés par des vallées en pente douce (330-600 m). Les fleuves ont de larges lits majeurs dominés par des forêts marécageuses. Les sols des plateaux sont des sols ferrallitiques et ceux des vallées principalement des sols ferrallitiques hydromorphes à texture sableuse. La végétation est composée de forêt mi-caducifoliée de Sterculiaceae-Ulmaceae, avec une importante superficie de forêt de *Gilbertiodendron dewevrei* (Letouzey 1968). Les lits majeurs des fleuves sont dominés par des forêts marécageuses de *Raphia* (Letouzey 1968).

Reconnaissant l'importance écologique de la région, le Gouvernement congolais a changé le statut de l'UFA de Nouabale-Ndoki en 1993 pour créer le Parc national de Nouabale-Ndoki (PNNN) (390.000 ha.) afin de préserver des parties d'un écosystème presque intact tout en promouvant une conservation intégrée dans les zones tampon périphériques. Le parc est géré par le Projet de Nouabale-Ndoki Project (PNN) avec la collaboration de Wildlife Conservation Society (WCS - une organisation de conservation internationale non gouvernementale) et le Ministère de l'économie forestière du Gouvernement congolais. L'établissement et les opérations du parc proviennent en grande partie d'USAID, Wildlife Conservation Society (WCS), GEF-Congo et le Gouvernement congolais.

The Parc national contient un bloc très important de forêt vierge mi-caducifoliée de *Sterculiacées* (Letouzey 1968) avec une diversité de type d'habitats. Ce parc contient peut-être la faune la plus intacte de toute autre zone forestière de ce type qui demeure encore en Afrique Centrale. Il contient les eaux d'amont de trois à quatre bassins versants du Congo du nord, entre les fleuves du Sangha et de l'Oubangui, ce qui constitue un considérable bassin de drainage. La réserve ne contient aucune habitation humaine permanente et ne connaît qu'une utilisation extrêmement faible dans toute sa superficie (Fay 1991).

Le parc national de Nouabale-Ndoki est adjacent à la région du parc national de Dzanga-Sangha en RCA et la réserve forestière de Lobeke au Cameroun. Trois concessions sont situées au sud-est et au nord du parc: Kabo (280.000 ha.) au sud, Loundougou (386.000 ha.) à l'est, et Mokabi (375.000 ha.) au nord. Kabo, Loundougou, and Pokola (environ 560.000 ha., située au sud de Kabo) ont été attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois pour exploitation forestière commerciale (Tableau 2). La concession de Mokabi située au nord et en bordure du parc national à récemment été accordée à la société Rougier.

Bien que les zones périphériques du parc aient eu jusqu'ici une population de faible densité (<.5/km², Fay et al. 1990), les populations de faune sauvage dans les concessions périphériques sont sous pression croissante du commerce de gibier au fur et à mesure que les concessions sont exploitées pour le bois d'oeuvre. Les pygmées Bangombe et Bambendzele ont traditionnellement vécu dans la région en tant que sociétés de chasseurs-cueilleurs semi-itinérants. Cependant, au cours des trois dernières décennies, des habitats permanents se sont établis le long du fleuve de Sangha et à proximité de la société d'exploitation forestière commerciale basée à Kabo et Pokola. Les principales sources de revenus sont l'emploi par la CIB, la chasse commerciale et la pêche.

The Congolaise Industrielle des Bois s'intéresse grandement à la gestion progressiste des forêts, qui comprend des approches sociale, écologique, économique et analytique. La CIB a entamé un processus de planification de la gestion forestière dans le but d'élaborer un plan d'aménagement intégral pour sa concession, qui prendra en compte la conservation de la biodiversité et les objectifs de développement économique et social. La concession de Pokola possède le plus grand centre de population (environ 7.000 (Moukassa et al. 1999)) et a le plus grand impact potentiel sur l'écosystème du parc national et de ses alentours. La CIB exploite la concession de Pokola depuis 1962, ayant développé une importante infrastructure sur le site de Pokola. Ces installations comprennent un hôpital, des écoles, des logements, une chaîne de télévision locale, etc., améliorant ainsi les conditions de vie non seulement de ses employés mais de la communauté en général. Pour des raisons évidentes, Pokola est devenue un pôle d'attraction dans le nord du Congo.

Au début de 1997, la CIB a acquis des droits aux concessions de Kabo et de Loundougou. L'UFA de Kabo est le site d'une exploitation commerciale de bois d'oeuvre à grande échelle depuis les années 1970. Loundougou n'a jamais été exploitée. Outre Pokola même, les centres démographiques des concessions de Kabo et de Pokolaha sont le village de Kabo (1450), les camps forestiers avancés de Ndoki I (900) et de Ndoki II (615), et les villages en bordure du Sangha et dans la région de Kabounga. La concession de Loundougou est utilisée par les populations Bambendzele et les groupes Bantou qui se concentrent le long du fleuve de Motaba. En conséquence du déclin de plusieurs autres entreprises d'exploitation dans la région, l'agitation civile dans le sud du pays de 1997 jusqu'à présent et l'acquisition de deux nouvelles concessions, la CIB est devenue le principal agent économique du nord du Congo.

3.3 Autes aspects pertinents de la "situation d'avant-projet"

Les organisateurs privés de safaris commencent à s'intéresser vivement à l'organisation de safaris touristiques à l'intérieur des concessions. A condition d'être bien gérées, ces opérations pourraient contribuer au revenu et à la protection de la faune sauvage dans certaines parties des concessions.

Une proposition de classement des "zones tampon" dans les régions immédiatement riveraines du PNNN a été élaborée par WCS et soumise au MEF pour examen fin 1997. Cette proposition a été rejetée au début de 1998 en raison de "mandats incompatibles" avec la gestion des concessions forestières dans lesquelles ces zones sont situées. Certains aspects de la proposition de plan précédente de WCS ainsi que le zonage d'occupation des sols couvrant l'ensemble de la zone de concession, seront examinés au titre de ce projet ainsi que le plan d'aménagement final de la CIB pour la concession. Aux termes de l'Accord de juin 1998 entre le MEF, la CIB et WCS, les concessions de Kabo et de Loundougou (adjacentes au PNNN) dans leur ensemble sont considérées comme des zones d'aménagement de "zones tampon".

3.4 Situation escomptée à l'achèvement du projet

Une conception écologique de gestion de la concession mènera à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de stratégies et de mécanismes d'aménagement de la faune sauvage et des forêts à l'échelle nationale qui contribueront à leur tour au développement de la situation suivante:

- Réduction de la perte de la biodiversité causée par l'impact de l'exploitation forestière et amélioration de l'aménagement des forêts grâce au Système d'information géographique (SIG) et à la planification de la base de données d'inventaires forestiers dans la concession CIB.

- Le Ministère de l'économie forestière utilise les résultats du projet pour élaborer et ajuster une politique visant à promouvoir une gestion forestière améliorée semblable dans toutes les concessions du Congo.
- Les systèmes de gestion de la vie sauvage basés sur les communautés locales, les sociétés d'exploitation et les opérateurs de safaris minimisent la chasse commerciale et illégale, démontrent les principes d'aménagement durable et protègent des régions spécifiques et des espèces essentielles dans les concessions de Kabo-Pokola-Loundougou.
- Les comités de gestion de la vie sauvage des communautés locales et la brigade mobile qualifiée de gardes forestiers et d'écogardes assurent le suivi et l'application des directives d'aménagement et des lois congolaises gouvernant la faune sauvage, réduisant la chasse commerciale et l'immigration humaine.
- Le Ministère de l'économie forestière utilise les résultats du projet pour élaborer et ajuster une politique visant à promouvoir une gestion forestière améliorée semblable dans toutes les concessions du Congo.
- Augmentation de la sensibilisation locale (communautés locales, autorités locales, employés de la CIB) à la faune et la flore sauvages et aux principes d'aménagement forestier, et appui local au programme d'aménagement.
- Création de partenariats de conservation avec les écoles, et les ONG locales de la région entreprennent des activités de sensibilisation et des leçons de conservation destinées à l'école primaire en collaboration avec le Ministère de l'éducation.
- Les associations communautaires de pêche et de chasse s'organisent pour contribuer à la gestion légale et rationnelle de la faune sauvage.
- Un programme d'activités techniquement, économiquement et écologiquement viables réduit la dépendance des populations sur le gibier, diversifie le régime alimentaire et les activités à revenu, contribuant par là à réduire les pressions industrielles du commerce de gibier dans la concession forestière et dans les zones périphériques du parc national.
- Sensibilisation accrue à l'importance d'activités et de sources de protéines différentes.
- Des projets pilotes d'activités de remplacement telles que l'élevage d'animaux et de tilapias sont gérés par les communautés locales et la société d'exploitation. Des propositions détaillées de programmes d'activités de remplacement soutenues par les résultats d'une étude de faisabilité ainsi que des projets pilotes de démonstration sont financés et/ou soumis pour financement.
- Un système d'occupation des sols des concessions qui prend en compte la préservation des écosystèmes naturels, l'habitat humain, le parc national, l'intérêt des safaris et l'exploitation du bois, contribue à la réglementation de l'utilisation rationnelle de la faune sauvage et à la préservation de la biodiversité à l'intérieur de la concession.
- La prévention de l'envahissement du Parc national de Noubale-Ndoki et la protection à long terme de la zone tampon sont assurées.
- Une programme et une base de données de suivi écologique et socio-économique fournira des informations régulières et quantifiables sur les pressions de la chasse et de l'agriculture, sur l'état et le potentiel de production des populations de gibier, la démographie et les perceptions humaines, etc., pour les traitements d'aménagement et les ajustements stratégiques.

3.5 Bénéficiaires ciblés et autres personnes concernées

Le Ministère de l'économie forestière utilisera les résultats de ce projet pour examiner la politique des forêts de production et la stratégie nationale d'aménagement des zones d'amélioration de la conservation de la biodiversité et de la gestion des forêts de production. Les communautés locales et les populations forestières autochtones bénéficieront du caractère participatif de la stratégie du projet qui établira et mettra en oeuvre des systèmes de gestion de la faune sauvage et des ressources forestières basés sur les communautés villageoises. Le succès du projet dans la réduction de l'impact de l'exploitation forestière et l'établissement de principes sûrs de gestion de la faune sauvage améliorera directement la qualité de vie des populations forestières locales et les impliquera directement dans des programmes d'aménagement. D'autre part, la société d'exploitation bénéficiera de la réduction de l'envahissement, des contrôles de l'immigration humaine et du déboisement et d'une plus grande chance de certification de ses produits grâce à l'amélioration de l'aménagement des forêts et de la préservation de la biodiversité dans sa concession. L'ensemble du secteur forestier international bénéficiera des expériences du modèle de gestion des concessions et de collaboration avec les actionnaires réalisé par ce projet.

3.6 Stratégie du projet

3.6.1 Motifs du choix

Ce projet utilise une approche écologique à la gestion de la concession forestière de Kabo-Pokola-Loundougou adjacente au parc national de Nouabalé-Ndoki National Park, Congo du nord. Cette approche est novatrice et nécessite la collaboration des principaux actionnaires de la région dans la co-gestion de l'écosystème forestier. Elle reconnaît la nécessité d'un aménagement durable des ressources forestières et de la conservation de la biodiversité pour l'intégrité des écosystèmes à long terme, dans le cadre du développement économique durable. Le Ministère de l'économie forestière (Gouvernement congolais), la Congolaise industrielle du bois, Wildlife Conservation Society et les organisateurs de safaris privés ont convenu de collaborer avec les communautés locales pour mettre en oeuvre un projet intégré visant à l'aménagement durable des forêts et de la faune sauvage dans le cadre d'une stratégie d'aménagement écologique à l'échelle nationale. Des plans pratiques d'aménagement forestier et de gestion des ressources basés sur l'industrie et les communautés locales, seront élaborés, mis en oeuvre et suivis, dans le but de promouvoir la conservation de la biodiversité dans le cadre d'une forêt de production à utilisation multiple adjacente à une zone de protection intégrale. Ce projet offre un moyen de développer des outils pratiques pour aider le Congo à réaliser l'objectif d'aménagement forestier durable de l'OIBT.

3.6.2 Leçons tirées d'évaluations passées

La conception du projet est basée sur l'expérience acquise au cours des dix dernières années dans le domaine de la conservation et de la foresterie. Les recherches réalisées par WCS et GTZ (voir bibliographie Annex IV) ont démontré la nécessité d'une approche pratique de la conservation de la vie sauvage dirigée vers les entreprises et les communautés locales, et d'une planification de l'exploitation à impact réduit dans les forêts de production.

3.6.3 Aspects techniques et scientifiques

Une gestion concrète de la vie sauvage et la planification de l'exploitation forestière à l'aide du Système d'information géographique (SIG) peut produire des résultats directs en matière de conservation de la biodiversité. Il est absolument nécessaire que tous les intervenants soient impliqués dans un meilleur aménagement des écosystèmes forestiers si l'on espère réaliser des progrès à long terme. Les techniques que ce projet entend mettre à l'essai et mettre en oeuvre sont fondées sur une connaissance approfondie du contexte et des variables sociaux, politiques, économiques et écologiques.

3.6.4 Aspects économiques

Le Gouvernement congolais s'est engagé à réaliser l'aménagement durable des forêts dans le but d'augmenter la contribution du secteur forestier à l'économie nationale par une mise en valeur accrue des forêts. Le périmètre de ce projet couvrira 1.385.800 ha de forêt destinée à la production de bois d'oeuvre, ainsi qu'une zone de protection de 390.000 ha. Les concessions CIB produisent environ 250.000 m³ de bois d'oeuvre de haute qualité provenant d'au moins 15 essences différentes. Ces concessions constituent actuellement le plus important générateur de revenus dans le nord du Congo. L'exécution de ce projet dans les forêts de production de la CIB contribuera directement aux objectifs écologique et de développement du Congo, qui sont étroitement liés.

3.6.5 Aspects environnementaux

Ce projet aura une incidence directe et positive sur l'intégrité écologique des écosystèmes de la concession de Kabo-Pokola-Loundougou et du parc national de Nouabalé-Ndoki. Une meilleure planification et de meilleures techniques d'exploitation forestière réduiront considérablement la perte de la biodiversité. Le plan d'aménagement de la CIB incorporera les résultats de ce projet. Le principal objectif de ce projet est de réduire l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement.

3.6.6 Aspects sociaux

Le projet proposé vise à collaborer directement avec les communautés locales pour le développement de systèmes de gestion de la faune sauvage basés sur les communautés. La réussite de ce projet promouvra et renforcera le pouvoir de décision de la gestion locale des ressources et garantira à long terme des aires de chasse durables aux populations forestières autochtones. La stratégie du projet est de motiver les communautés locales à gérer les ressources forestières à long terme.

En ce qui concerne la gestion de la faune sauvage, l'interdiction de l'exportation commerciale de gibier et la promotion d'aires de chasse communautaires aideront les villages et les camps à assurer l'existence de provisions de viande à long terme. Les bénéficiaires de ce type de système ont déjà été reconnus par plusieurs communautés dans la concession. Les villages de Kabo, Leme, Mbandza, Bangui-Motaba et les camps de Ndoki 2 et Ndoki 1 bénéficieront très probablement de ce projet. Etant donné la faiblesse générale de leur assise politique traditionnelle et les invasions agressives des braconniers commerciaux et des chasseurs d'éléphant qui utilisent l'infrastructure de l'exploitation forestière, les communautés locales ont beaucoup de mal à empêcher les étrangers de pénétrer leurs forêts sans permission. A défaut de mesures strictes soutenues par les communautés, les chasseurs commerciaux venus de l'extérieur continueront de pénétrer la concession et de décimer systématiquement la faune sauvage en utilisant l'infrastructure de transport de la CIB.

Afin de satisfaire aux besoins de protéines de la ville plus importante de Pokola, il sera nécessaire de joindre des programmes d'activités de remplacement à la gestion durable de la faune sauvage. Une fois les nouvelles lois sur la faune sauvage appliquées, il est probable que de nombreux chasseurs commerciaux venus de l'extérieur (et leurs familles) quitteront la région, réduisant ainsi la pression exercée sur la population de Pokola. Les données de base des études démographiques et enquêtes d'opinion seront rassemblées vers le début du projet afin d'évaluer comment les différentes communautés et camps d'exploitation seront touchés par le projet.

3.6.7 Aspects liés à la gestion

Le Projet sera exécuté sous la tutelle de Wildlife Conservation Society et de la Congolaise industrielle des bois en collaboration avec le Ministère de l'économie forestière du Gouvernement du Congo. Pour des raisons administratives, WCS sera responsable de l'administration financière du projet. La structure spécifique de gestion, la composition du Comité directeur et les rôles et responsabilités particuliers sont définis au paragraphe 8: "Arrangements Institutionnels" du présent document.

3.7 Raisons du soutien sollicité de la part de l'OIBT

3.7.1 Aspects liés à l'OIBT

En 1990, l'Organisation internationale des bois tropicaux a adopté l'objectif d'amener toute la production de bois tropicaux à un niveau durable à compter de l'an 2000. L'approche adoptée par ce projet (Gouvernement, NGO, partenariat avec le secteur privé) pourrait servir de modèle pour aider d'autres concessions à prendre des mesures concrètes pour réaliser cet objectif. A ce jour, peu d'initiatives sérieuses sur le terrain ont été entreprises dans le but de minimiser l'impact de l'exploitation forestière sur la faune sauvage et étendre les programmes de conservation aux concessions forestières (Robinson *et al.* 1999). Afin de réaliser ces objectifs, la communauté internationale devrait se concentrer sur l'élaboration de stratégies pratiques et de programmes de terrain visant à promouvoir les pratiques d'aménagement forestier et de gestion de la faune sauvage dans ces forêts, afin d'assurer l'intégrité à long terme des écosystèmes, minimiser la perte de la biodiversité et permettre le développement économique.

3.7.2 Relations avec des actions pertinentes soutenues par d'autres donateurs

En 1998, la Banque Mondiale a annoncé son objectif de transformer 50 millions d'hectares de forêt en nouvelles zones de protection forestières et de placer 200 millions d'hectares de forêt sous meilleur aménagement forestier certifié d'ici l'an 2005. L'Alliance Banque Mondiale - WWF et les objectifs forestiers de la Banque Mondiale sont directement en rapport avec les objectifs de ce projet. De même, le Forum ad hoc du CEO de la Banque Mondiale pour l'amélioration de l'aménagement forestier, dont Dr. H.L. Stoll (CEO de la CIB) est membre obtiendra des informations du projet qui agira en tant que mécanisme pilote et servira peut-être également de modèle pour les autres concessions forestières de la région. Il se peut que le Programme régional centrafricain pour l'environnement (CARPE) et/ou GEF considèrent la possibilité de fournir un appui complémentaire aux composantes de recherche et de biodiversité de ce projet et d'explorer la viabilité de telles initiatives d'aménagement des forêts/faune sauvage en tant qu'outil régional.

3.8 Risks

La possibilité d'une révolte des chasseurs commerciaux contre les mesures de contrôle et de l'agitation qui s'en suivrait constitue l'un des risques de la composante gestion de la faune sauvage du projet. Les mesures pilotes prises dans la concession indiquent que, bien que les communautés locales s'inquiètent à propos de l'augmentation des contrôles, elles comprennent le fondement des principes qui soutiennent les actions d'aménagement.

Les activités de remplacement, de suivi et de planification de l'exploitation à impact réduit comportent très peu de risques et sont directement liées à la volonté des communautés et des entreprises de participer à ces activités. La CIB a déjà installé un laboratoire SIG avec capacité d'évaluation d'impact général.

Les troubles qui existent dans le sud du Congo, à Brazzaville, constituent une préoccupation pour le projet en général. Cependant la CIB et WCS ont continué à fonctionner au cours des années 1990 malgré des périodes de troubles intermittentes. Le nord du Congo est demeuré stable pendant tout ce temps et il y a des indications positives que la stabilité s'améliore dans le sud du pays.

4. PRODUITS

Objectif spécifique 1:

Elaborer, mettre en oeuvre et surveiller des systèmes de gestion d'écosystèmes basés sur l'industrie du bois et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo, Pokola et Loundougou, adjacente au parc national de Nouabalé-Ndoki.

Produit 1.

Coordination du projet et unité d'aménagement en place.

Produit 2.

Plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en oeuvre.

Produit 3.

Stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises à l'essai et évaluées.

Produit 4.

Etudes d'activités de remplacement, projets pilotes et plan élaborés et exécutés.

Produit 5.

Recherche scientifique appliquée / programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour fournir des informations pour évaluation et aménagement adapté.

5 PRODUITS ET ACTIVITES

Objectif spécifique:

Elaborer, mettre en oeuvre et surveiller des systèmes de gestion d'écosystèmes basés sur l'industrie du bois et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo, Pokola et Loundougou, adjacente au parc national de Nouabalé-Ndoki.

PRODUITS ET ACTIVITES	APPORTS	Observations
<p>Produit 1 <u>Coordination du projet et unité d'aménagement en place.</u></p> <p>Activités</p> <p>1.1 Gestion, administration et rapports du projet. 1.2 Etablissement de l'infrastructure et acquisition du matériel. 1.3 Création du Comité directeur et animation de la coordination du projet. 1.4 Réunion de tous les intervenants (CIB, MEF, WCS, organisateurs de safaris, représentants des communautés locales) tenues tous les trois mois.</p>	<p>Homologue ministériel du Directeur de projet (MEF) Directeur de projet/Expert en biologie de conservation (WCS) Administrateur Comptable/secrétaire 2 véhicules 4x4 et entretien 2 moteurs hors-bord et deux bateaux Voyages internationaux et nationaux Reconstruction du bureau à Kabo Construction du bureau à Pokola Bâtiments pour logement. Entretien et sécurité des bureaux. Matériel de bureau (ordinateurs, téléphone, fax, imprimantes, climatisation (conservation du matériel informatique) Communications</p> <p>Voyages internationaux et nationaux et per diem pour les réunions de coordination.</p> <p>Support des réunions d'intervenants (Ministère, CIB, WCS, et communautés locales)</p>	
<p>Produit 2 <u>Plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en oeuvre.</u></p> <p>Activités</p> <p>2.1 Développer et obtenir l'accord des intervenants sur le système d'occupation des sols et les principes gouvernant la vie sauvage dans les concessions pour la promotion de l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et de la conservation. 2.2 Une campagne d'information au niveau des groupes, des villages et des entreprises sera organisée afin d'accroître la compréhension des principes de base de la gestion de la vie sauvage et de la</p>	<p>APPORTS</p> <p>12 h/m Directeur de projet/ Biologiste de conservation (WCS) 24 h/m Homologue ministériel du Directeur de projet (MEF)</p> <p>12 h/m Représentant du Programme WCS (Education en conservation) 36 h/m Responsable de l'enseignement de la conservation Enseignants en conservation Missions de terrain</p>	

<p>planification de l'occupation des sols.</p> <p>2.3 Principes et directives pour l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et la réduction de la chasse de viande commerciale mises en application par la brigade mobile, les communautés, l'entreprise et les autorités forestières.</p> <p>2.4 Collaboration avec les organisateurs de safaris touristiques afin d'accroître la contribution de l'industrie du safari à la gestion de la faune sauvage.</p> <p>2.5 Les techniques d'aménagement durable, y compris la manipulation des pressions de la chasse, la chasse organisée et le suivi des populations de faune sauvage, seront développées et appliquées.</p> <p>2.6 Formation d'écogardes recrutés pour la mise en application des principes d'aménagement de la vie sauvage acceptés par l'entreprise et les communautés, les lois congolaises sur la vie sauvage et la protection de la zone tampon du Parc national.</p> <p>2.7 Formation des enseignants dans l'animation de réunions officielles, la collaboration avec les professeurs d'école primaire dans la région, les présentations illustrées dans les villages et l'utilisation de la chaîne de télévision CIB pour l'enseignement de la conservation.</p>	<p>Matériel pédagogique 108 h/m Gardes forestiers (MEF) 660 h/m Gardes écologiques 72 h/m chauffeurs 1 véhicule 4x4 Construction de postes de garde à Bodingo, Ndoki 2, Kabo. Carburant et entretien véhicule Matériel de campement divers, GPS, uniformes des écogardes, caméra vidéo, jumelles, appareils photos Cartes, documentation Radios, panneaux solaires, piles Mission de terrain (guides, rations)</p> <p>Matériel, documentation</p> <p>Stage de formation: durée 1,5 mois, 15 participants.</p> <p>Seminaire d'enseignement de la conservation (10 participants) durée 1 semaine, matériel et documentation.</p>	
<p>Produit 3 <u>Stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises à l'essai et évaluées.</u> Activités</p> <p>3.1 Planification de l'exploitation forestière à impact réduit basée sur le SIG.</p> <p>3.2 Evaluation de l'impact et du coût de certains procédés spécifiques d'exploitation.</p> <p>3.3 Intégration de la base de données sur la biodiversité dans la planification de gestion forestière de la CIB pour les concessions de Pokola, Kabo et Loundougou.</p> <p>3.4 Formation de techniciens et d'administrateurs forestiers recrutés localement dans l'utilisation de systèmes d'information géographique et gestion de base de données.</p>	<p>30 h/m Expert CIB en gestion forestière 12 h/m Administrateur de projet WCS 36 h/m Technicien SIG Cartes, ordinateur, imprimante, logiciels</p> <p>Services de surveillance aérienne Equipements de terrain Missions de terrain Documentation</p>	

<p>3.5 Elaboration du programme pilote de techniques d'exploitation à impact réduit dans des sites sélectionnés de la concession.</p> <p>3.6 Mise en oeuvre du projet pilote d'exploitation à impact réduit.</p> <p>3.7 Suivi des coûts, de l'efficacité et des résultats de l'exploitation à impact réduit.</p> <p>3.8 Evaluation des coûts et des bénéfices potentiels de la mise en oeuvre de l'EIR à l'échelle de la concession.</p> <p>3.9 Formation de techniciens et de forestiers recrutés localement en exploitation à impact réduit.</p>	<p>Cartes, documentation Stages de formation continue, matériel et documentation</p> <p>Consultation</p> <p>Missions de terrain</p> <p>Missions de terrain Documentation</p> <p>Consultation</p> <p>Stages de formation continue, matériel et documentation</p>	
<p>Produit 4 <u>Etudes d'activités de remplacement, projets pilotes et plan élaborés et exécutés.</u></p> <p>Activités</p> <p>4.1 Etudes de faisabilité, expériences de terrain et évaluation pour la planification d'activités de remplacement appropriées. Les efforts se concentreront particulièrement sur les domaines de l'importation du boeuf, l'élevage d'animaux (porc-épic, lapin, cochon d'inde, canard, cochons sauvages, etc.), et l'élevage commercial de tilapias.</p> <p>4.2 Assistance aux communautés et projets pilotes d'activités de remplacement.</p> <p>4.3 Elaboration d'un plan d'activités de remplacement approprié (basé sur les résultats des études et des projets pilotes) qui réduise directement les pressions sur les populations de faune sauvage.</p> <p>4.4 Formation d'assistants dans les domaines d'activités de remplacement et communautaires en vue du développement des activités pilotes.</p>	<p>12 h/m Administrateur de projet WCS 6 h/m Expertise CIB 108 h/m techniciens des activités de remplacement</p> <p>Equipements des projets pilotes: filets, grillage, matériaux de construction Main d'oeuvre manuelle Missions de terrain Consultation Ordinateur, documentation</p> <p>Stages de formation continue, 2 ateliers Matériel et documentation.</p>	

<p>Produit 5 <u>Recherche scientifique appliquée / programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour fournir des informations pour évaluation et aménagement adapté.</u></p> <p>Activités</p> <p>5.1 Conception et essai de méthodes de suivi écologique et socio-économique afin d'élaborer un outil pour évaluer l'efficacité des actions d'aménagement, assister le plan de protection de la faune sauvage, et fournir des mécanismes d'informations en retour adaptés au développement d'initiatives de meilleur aménagement.</p> <p>5.2 Réalisation de recensements démographiques, enquêtes d'opinion sur l'utilisation des ressources, suivi des pressions de la chasse, estimation du taux de prise de gibier comme indicateur de l'abondance des espèces, suivi quantitatif et qualitatif et tendances de la consommation de viande de gibier dans des sites importants dans les concessions, suivi du défrichement des forêts et de l'état des populations de faune sauvage par rapport aux zones d'utilisation et aux efforts d'aménagement.</p> <p>5.3 Création d'une base de données et d'un plan de suivi fournissant des informations de base pour le suivi et l'ajustement à long terme des stratégies d'aménagement.</p> <p>5.4 Etude dirigée des effets directs de l'exploitation sur les populations de faune sauvage (à l'intérieur des zones de chasse et des zones <u>non touchées par la chasse</u>).</p> <p>5.5 Formation des chercheurs au rassemblement de données appliqué et aux méthodes de recherche du suivi de l'exécution du plan.</p> <p>5.6 Une étude de base rassemblera des informations et effectuera des enquêtes communautaires afin d'évaluer les effets du projet sur les communautés locales et les camps d'exploitation, en prêtant une attention particulière aux populations autochtones des forêts (Pygmées Bambendele).</p>	<p>* L'appui de ces activités sera fourni par WCS/USAID</p> <p>12 h/m Administrateur de projet WCS 12 h/m Consultant international</p> <p>36 h/m Consultant international 72 h/m Chercheurs biologistes et socio-economistes 108 h/m Assistants de recherche Equipements de terrain (GPS, tentes, etc) Missions de terrain (rations, guides, etc) Documentation Ordinateurs, cartes, imprimantes Documentation 72 h/m Chercheur 108 h/m Assistants de recherche Voyages internationaux et nationaux Equipements de terrain (GPS, tentes, etc) Missions de terrain (rations, guides, etc) Documentation Stages de formation continue, 2 ateliers Matériel et documentation.</p>	<p>WCS (CARPE/ USAID)</p>
---	--	---------------------------

6. Fiches du cadre logique

Prière de se référer à l'Annexe 1 pour la grille du cadre logique.

7. PLAN DE TRAVAIL

PRODUITS ET ACTIVITES (années 2000-2003)	Année 1 1er semestre	Année 1 2 ^{ème} semestre	Année 2 1 ^{er} semestre	Année 2 2 ^{ème} semestre	Année 3 1 ^{er} semestre	Année 3 2 ^{ème} semestre	Responsable
Produit 1 <u>Coordination du projet et unité d'aménagement en place.</u>							
Activités	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	1.1 WCS et MEF
1.1 Gestion, administration et rapports du projet.							
1.2 Etablissement de l'infrastructure et acquisition du matériel.	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX				1.2 WCS, MEF, CIB
1.3 Création du Comité directeur et animation de la coordination du projet.	XXXXX	X		X		X	1.3 WCS, MEF, CIB
1.4 Réunion de tous les intervenants (CIB, MEF, WCS, organisateurs de safaris, représentants des communautés locales) tenues tous les trois mois.	X	X X	X	X	X	X	1.4 CIB, MEF, WCS
Produit 2 <u>Plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en oeuvre.</u>							
Activités							
2.1 Développer et obtenir l'accord des intervenants sur le système d'occupation des sols et les principes gouvernant la vie sauvage dans les concessions pour la promotion de l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et de la conservation.	XXXXXX	XXXXXX					2.1 MEF, WCS, CIB
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	2.2 WCS, MEF
2.2 Une campagne d'information au niveau des groupes, des villages et des entreprises sera organisée afin d'accroître la compréhension des principes de base de la gestion de la vie sauvage et de la planification de l'occupation des sols.	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	2.3 MEF, WCS, CIB
2.3 Principes et directives pour l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et la réduction de la chasse de viande commerciale mise en application par la brigade mobile, les communautés, l'entreprise et les autorités forestières.	X X	X X	X X	X X			2.4 WCS, MEF
2.4 Collaboration avec les organisateurs de safaris touristiques afin d'accroître la contribution de l'industrie du safari à la gestion de la faune sauvage.	XX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		2.5 MEF, WCS
2.5 Les techniques d'aménagement durable, y compris la manipulation des pressions de la chasse, la chasse organisée et le suivi des populations de faune sauvage, seront développées et appliquées.	X	XX		X	X	X	2.6 MEF
2.6 Formation d'écogardes recrutés pour la mise en application des principes d'aménagement de la vie	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	2.7 WCS

<p>sauvage acceptés par l'entreprise et les communautés, les lois congolaises sur la vie sauvage et la protection de la zone tampon du Parc national.</p> <p>2.7 Formation des enseignants à l'animation de réunions officielles, à la collaboration avec les professeurs d'école primaire dans la région, aux présentations illustrées dans les villages et à l'utilisation de la chaîne de télévision CIB pour l'enseignement de la conservation.</p>							
<p>Produit 3 <u>Stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises à l'essai et évaluées.</u></p> <p>Activités</p> <p>3.1 Planification de l'exploitation forestière à impact réduit basée sur le SIG.</p> <p>3.2 Evaluation de l'impact et du coût de certains procédés spécifiques d'exploitation.</p> <p>3.3 Intégration de la base de données sur la biodiversité dans la planification de gestion forestière de la CIB pour les concessions de Pokola, Kabo et Loundougou.</p> <p>3.4 Formation de techniciens et d'administrateurs forestiers recrutés localement dans l'utilisation de systèmes d'information géographique et gestion de base de données.</p> <p>3.5 Elaboration du programme pilote de techniques d'exploitation à impact réduit dans des sites sélectionnés de la concession.</p> <p>3.6 Mise en oeuvre du projet pilote d'exploitation à impact réduit.</p> <p>3.7 Suivi des coûts, de l'efficacité et des résultats de l'exploitation à impact réduit.</p> <p>3.8 Evaluation des coûts et des bénéfices potentiels de la mise en oeuvre de l'EIR à l'échelle de la concession.</p> <p>3.9 Formation de techniciens et de forestiers recrutés localement en exploitation à impact réduit.</p>	<p>XXX</p> <p>X X</p> <p>X X</p> <p>XX</p> <p>XXX</p> <p>XXX XXX</p> <p>XXX</p>	<p>XXXX</p> <p>X X</p> <p>XXXX</p> <p>XXXXXX</p> <p>XXXXXX XXXXXX</p> <p>XX</p>	<p>XXXX</p> <p>X X</p> <p>X</p> <p>XXXXXX XXXXXX XX</p>	<p>XXXX</p> <p>X X</p> <p>XXXXXX XXXXXX</p>	<p>XXX</p> <p>X X</p> <p>XXXXXX XXXXXX</p> <p>XX</p>	<p>X X X</p> <p>X X</p> <p>X</p> <p>XX</p>	<p>3.1 CIB</p> <p>3.2 CIB, WCS</p> <p>3.3 CIB, WCS</p> <p>3.4 Consultant, CIB</p> <p>3.5 Consultant, CIB</p> <p>3.6 CIB</p> <p>3.7 CIB, Cons, WCS</p> <p>3.8 Consultant</p> <p>3.9 Consultant, CIB</p>
<p>Produit 4 <u>Etudes d'activités de remplacement, projets pilotes et plan élaborés et exécutés.</u></p> <p>Activités</p> <p>4.1 Etudes de faisabilité, expériences de terrain et évaluation pour la planification d'activités de remplacement appropriées. Les efforts se concentreront particulièrement sur les domaines de l'importation du</p>	<p>XXXXXX</p>	<p>XXXXXX</p>	<p>XXXXXX</p>	<p>XXXXXX</p>	<p>XXXXXX</p>	<p>XXXXXX</p>	<p>4.1 WCS with CIB, Consultant</p>

boeuf, l'élevage d'animaux (porc-épic, lapin, cochon d'inde, canard, cochons sauvage, etc.), et l'élevage commercial de tilapias.	XX	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	4.2 WCS with CIB, Consultant
4.2 Assistance aux communautés et projets pilotes d'activités de remplacement, particulièrement dans le domaine de l'importation de boeuf, l'élevage d'animaux (por-épic, lapin, cochon d'inde, canard, cochons sauvages, etc), et l'élevage industriel de tilapias.	XX			XXXX			4.3 WCS
4.3 Elaboration d'un plan d'activités de remplacement approprié (basé sur les résultats des études et des projets pilotes) qui réduise directement les pressions sur les populations de faune sauvage.	XXXXXX						4.4 WCS, Consultant
4.4 Formation d'assistants dans les domaines d'activités de remplacement et communautaire en vue du développement des activités pilotes.							
Produit 5 <u>Recherche scientifique appliquée / programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour fournir des informations pour évaluation et aménagement adapté.</u> Activités							
5.1 Conception et essai de méthodes de suivi écologique et socio-économique afin d'élaborer un outil pour évaluer l'efficacité des actions d'aménagement, assister le plan de protection de la faune sauvage, et fournir des mécanismes d'informations en retour adaptés au développement d'initiatives de meilleur aménagement.	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	5.1 WCS
5.2 Réalisation de recensements démographiques, enquêtes d'opinion sur l'utilisation des ressources, suivi des pressions de la chasse, estimation du taux de prise de gibier comme indicateur de l'abondance des espèces, suivi quantitatif et qualitatif et tendances de la consommation de viande de gibier dans des sites importants dans les concessions, suivi du défrichement des forêts et de l'état des populations de faune sauvage par rapport aux zones d'utilisation et aux efforts d'aménagement.	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	5.2 WCS
5.3 Création d'une base de données et d'un plan de suivi fournissant des informations de base pour le suivi et l'ajustement à long terme des stratégies d'aménagement.	XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	5.3 WCS
5.4 Etude dirigée des effets directs de l'exploitation sur les populations de faune sauvage (à l'intérieur des zones de chasse et des zones <u>non touchées par la chasse</u>).	XXX	XXX	XXXX	XXXX	XXX	XXXX	5.4 WCS
5.5 Formation des chercheurs au rassemblement de	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	5.5 WCS
	XXXX					XXXX	5.6 WCS, Consultant

<p>données appliqué et aux méthodes de recherche du suivi de l'exécution du plan.</p> <p>5.6 Une étude de base rassemblera des informations et effectuera des enquêtes communautaires afin d'évaluer les effets du projet sur les communautés locales et les camps d'exploitation, en prêtant une attention particulière aux populations autochtones des forêts (Pygmées Bambendele).</p>							
---	--	--	--	--	--	--	--

8. Dispositions institutionnelles pour l'exécution et le fonctionnement

8.1 Structure de gestion

La structure de base officielle de la mise en oeuvre de ce projet est définie dans l'accord de gestion des écosystèmes forestiers ("Protocole d'Accord, ANNEXE III). Ce document résume la structure de gestion qui sera utilisée pour l'exécution de ce projet. WCS, la CIB, et le MEF sont responsables de la mise en oeuvre et de la gestion du projet; des réunions de coordination auront lieu tous les trois mois.

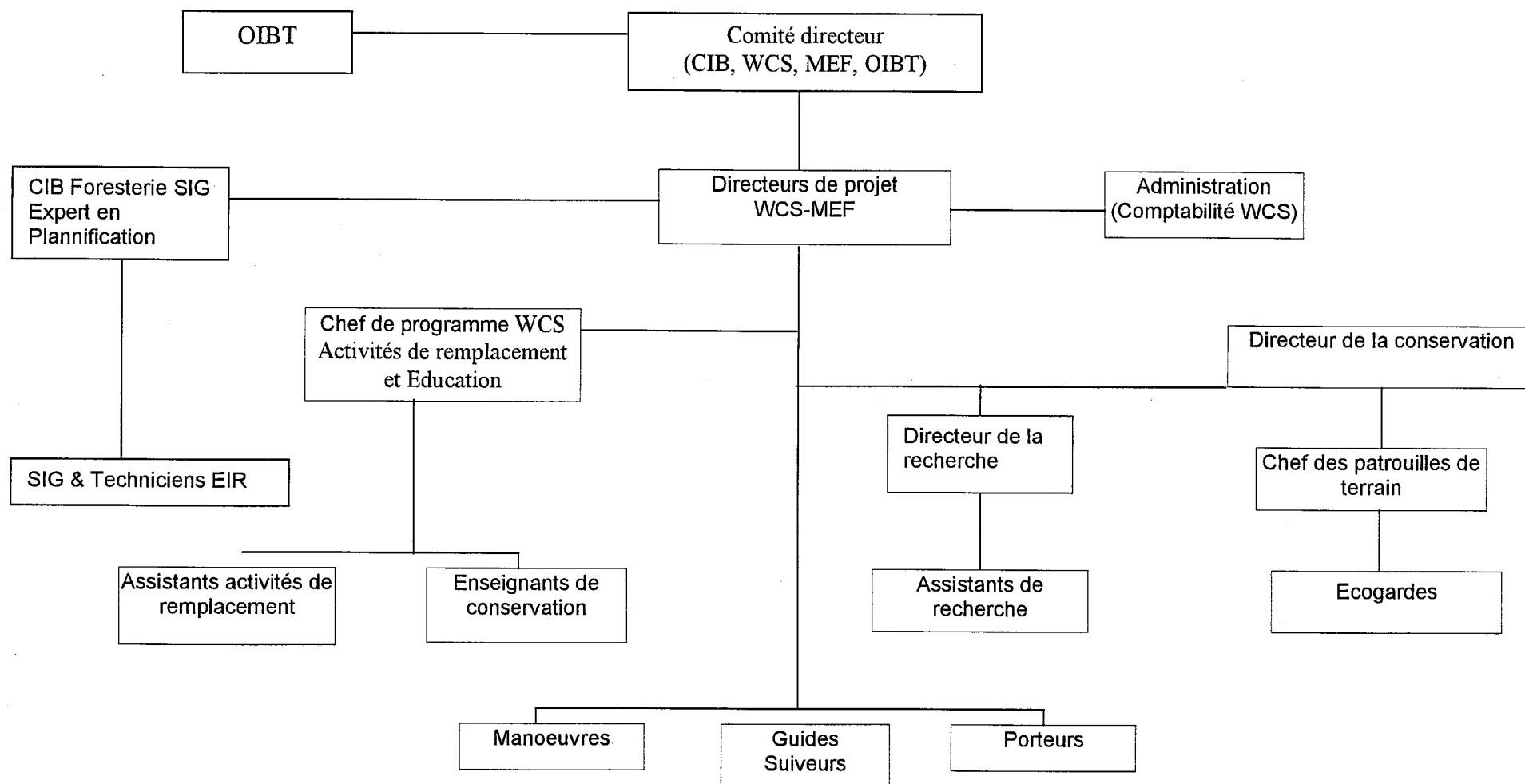
Un Directeur de projet WCS et un Directeur homologue MEF désigné par le Ministère de l'économie forestière sont chargés de la direction du projet en général, la gestion du personnel, l'administration et les rapports. Un responsable WCS coordonnera les activités de remplacement et les activités d'enseignement et assistera l'administration du projet. Trois spécialistes du MEF seront responsables de l'exécution du programme de protection de la faune sauvage. WCS assumera la responsabilité de l'administration bancaire et financière du projet conformément à son accord de coopération avec le Gouvernement congolais (1993).

La CIB sera directement responsable des composantes de meilleure gestion forestière et d'exploitation à impact réduit du projet. Le MEF et WCS fourniront toute assistance technique nécessaire. Un expert CIB en planification d'aménagement forestier et en SIG travaillera en étroite collaboration avec les directeurs de projet WCS et MEF afin d'assurer la coordination des activités du projet avec la planification générale de l'aménagement et avec la CIB. Le Directeur forestier et les Directeurs d'exploitation de la CIB collaboreront directement dans la mise en oeuvre des activités du projet liées à la CIB. La Direction de la CIB et son personnel national/expatrié participeront activement à la mise en oeuvre du programme de gestion de la faune sauvage et appliqueront le programme directement en ce qui concerne les employés de la société.

La Direction régionale de la Direction générale du Ministère de l'économie forestière est chargée de l'administration de la législation concernant la vie sauvage et les forêts ainsi que des procédures juridiques y afférentes. La Direction de la vie sauvage et des zones de protection et la Direction de l'aménagement forestier contribueront au projet dans le domaine du développement de politiques nationales et régionales. La Direction générale du MEF sera chargée du suivi et de l'évaluation du projet, et de l'intégration des résultats du projet dans le développement de stratégies régionales et nationales.

Un Comité directeur sera créé, chargé de guider la progression du projet. Les membres de ce Comité seront les suivants: Secrétariat de l'OIBT, Directeur de la vie sauvage et des zones de protection et Directeur des forêts du Ministère de l'économie forestière, Directeur de projet WCS, Directeur de projet MEF, Directeur général de la CIB, ainsi que des membres des pays donateurs. Le Comité se réunira une fois par an.

TABLEAU 3. Organigramme de la gestion technique du projet



8.2 Fonctionnement et entretien ultérieurs

Les résultats de ce projet contribueront directement à la gestion de l'écosystème et à la planification de l'aménagement de la concession CIB et du Parc national de Nouabale-Ndoki. Le MEF, la CIB et WCS intégreront à long terme la mise en oeuvre des systèmes de gestion élaborés par ce projet. Le MEF appliquera les résultats et les expériences de ce projet à d'autres concessions. La CIB et le Parc national incorporeront les stratégies et les outils développés par ce projet dans les plans d'aménagement des zones d'aménagement respectives. Les Directions régionales du Ministère et la Brigade mobile acquerront des compétences et des stratégies à partir de ce projet.

8.3 Personnel d'encadrement

Directeur de projet WCS : M. Paul ELKAN (Expert en conservation biologique) (C.V. ANNEXE II.)

Directeur de projet homologue MEF : M. Jean-Pierre ONDAY (Expert en politique forestière et de vie sauvage, Spécialiste de génie forestier) (C.V. ANNEXE II.)

Expert en Aménagement forestier : M. Frederick GLANNAZ (Planification SIG, expertise en activités de remplacement) (C.V. ANNEXE II.)

Spécialiste WCS : Mme. Sarah ELKAN (Expert Communautés, enseignement, et SIG) (C.V. ANNEXE II.)

9. Obligations et conditions préalables

Toutes les affectations du personnel d'encadrement par le MEF, WCS et la CIB ont été effectuées. Les parties collaborantes ont signé l'Accord sur la gestion des écosystèmes (Annexe III) fournissant des directives officielles pour l'exécution du projet. La CIB et WCS opèrent dans le nord du Congo sans interruption. Il n'existe aucune condition préalable prévisible au démarrage du projet.

10. Actions futures éventuelles

La réalisation des objectifs du projet déterminera les actions futures éventuelles. L'approche générale nécessite l'engagement et la participation des intervenants à une meilleure stratégie d'aménagement avec des objectifs de pérennité et de conservation de la biodiversité. La CIB, les communautés et les agences gouvernementales impliquées joueront un rôle important dans la progression du projet. On espère que cette initiative donnera lieu à d'autres approches écologiques similaires dans d'autres concessions au Congo. Etant donné les objectifs de ce projet par rapport au temps disponible, il est probable qu'il entraînera une deuxième phase du projet. On espère en outre que ce projet servira de modèle à des initiatives liées aux objectifs de l'OIBT de conservation de la biodiversité dans les forêts de production et à l'aménagement forestier durable. La concession de Mokabi qui touche le nord du Parc national, sera bientôt exploitée à des fins commerciales par la société Rougier. WCS devra alors explorer la possibilité de reproduire le projet CIB dans la concession de Mokabi afin d'assurer la protection et l'aménagement durable de la lisière nord. Les expériences de ce projet et le précédent qu'il constitue jetteront les bases d'une application future de cette approche écologique dans les forêts de production d'Afrique Centrale.

PARTIE III. SURVEILLANCE, EVALUATION ET RAPPORTS

1. Dispositions concernant la surveillance et l'examen par l'OIBT

Le Comité directeur dont l'OIBT est membre est responsable de la surveillance et de l'examen de la progression du projet. Le Comité se réunira une fois par an, la première réunion ayant lieu six mois après le démarrage du projet.

2. Dispositions concernant les rapports.

Les rapports d'avancement seront préparés tous les six mois et soumis à l'OIBT, WCS, CIB et MEF. WCS aura la responsabilité générale de ces rapports. Un rapport financier sera également produit tous les six mois. Des rapports seront également produits tous les six mois pour des éléments spécifiques du projet par les responsables de leur exécution.

Un rapport final sera soumis à l'achèvement du projet.

Les consultants externes dans le domaine des activités de remplacement et de l'élaboration du programme de suivi écologique / socio-économique soumettront un rapport préliminaire sur les résultats du programme avant leur départ et un rapport final dans les deux mois qui suivront l'achèvement de leurs travaux de terrain au plus tard.

3. Evaluation

Une évaluation sera effectuée par un groupe composé de représentants du MEF, d'experts internationaux (ONG) et d'experts du secteur forestier au cours du deuxième semestre de la première année d'exécution du projet, ainsi qu'à l'achèvement du projet afin d'évaluer son état d'avancement et la nécessité d'une deuxième phase.

PARTIE IV. BUDGET DU PROJET

1. Budget du projet par activité (en \$US)

PRODUITS ET ACTIVITES	Personnel du projet	Voyages de mission	Immobilisations	Consommables	Suivi & éval. OIBT	Total Global
Produit 1						
<u>Coordination du projet et unité d'aménagement en place.</u>						
Activités						
1.1 Gestion, administration et rapports du projet.	397600	122700		19000		
1.2 Etablissement de l'infrastructure et acquisition du matériel.			266500	129900		
1.3 Création du Comité directeur et animation du Comité					106500	
1.4 Réunion de tous les intervenants (CIB, MEF, WCS, organisateurs de safaris, représentants des communautés locales) tenues tous les trois mois.	9000					
Total partiel	496600	122700	266500	148900	106500	1051200
Produit 2						
<u>Plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en oeuvre.</u>						
Activités						
2.1 Développer et obtenir l'accord des intervenants sur le système d'occupation des sols et les principes gouvernant la vie sauvage dans les concessions pour la promotion de l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et de la conservation.	7500					
2.2 Une campagne d'information au niveau des groupes, des villages et des entreprises sera organisée afin d'accroître la compréhension des principes de base de la gestion de la vie sauvage et de la planification de l'occupation des sols.	40900	13200		3600		
2.3 Principes et directives pour l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et la réduction de la chasse de viande commerciale mise en application par la brigade mobile, les communautés, l'entreprise et les autorités forestières.	253600	106100	96300	33000		
2.4 Collaboration avec les organisateurs de safaris touristiques afin d'accroître la contribution de l'industrie du safari à la gestion de la faune sauvage.	Voir 2.3, 1.1, 5.1					
2.5 Les techniques d'aménagement durable, y compris la manipulation des pressions de la chasse, la chasse organisée et le suivi des populations de faune sauvage, seront développées et appliquées.	Voir 2.3, 1,1					
2.6 Formation d'écogardes recrutés pour la mise en application des principes d'aménagement de la vie sauvage acceptés par l'entreprise et les communautés, les lois congolaises sur la vie sauvage et la protection de la zone tampon du Parc national.	24100					

2.7 Formation des enseignants à l'animation de réunions officielles, à la collaboration avec les professeurs d'école primaire dans la région, aux présentations illustrées dans les villages et à l'utilisation de la chaîne de télévision CIB pour l'enseignement de la conservation.				3000		
Total partiel	326100	119300	96300	39600		581300
Produit 3 <u>Stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises à l'essai et évaluées.</u>	159900	20100		1800		
Activités						
3.1 Planification de l'exploitation forestière à impact réduit basée sur le SIG/EIR.						
3.2 Exécution d'évaluations sélectionnées de l'impact environnemental, missions de terrain, suivi aérien de certaines méthodes spécifiques d'exploitation.	Voir 3.1	12000	8400			
3.3 Intégration de la base de données sur la biodiversité dans le plan d'aménagement forestier CIB dans les concessions de Pokola, Kabo et Loundougou.	Voir 3.1, 1.1					
3.4 Formation de techniciens et d'administrateurs forestiers recrutés localement dans l'utilisation de systèmes d'information géographique et gestion de base de données.	Voir 3.1			1527		
3.5 Elaboration d'un programme pilote de techniques d'exploitation à impact réduit dans des sites sélectionnés de la concession.	20000					
3.6 Mise en oeuvre du projet pilote d'exploitation à impact réduit.						
3.7 Suivi des coûts, de l'efficacité et des résultats de l'exploitation à impact réduit.		20100				
3.8 Evaluation des coûts et des bénéfices potentiels de la mise en oeuvre de l'EIR à l'échelle de la concession.						
3.9 Formation de techniciens et de forestiers localement recrutés en techniques d'EIR.						
TOTAL PARTIEL	179900	52200	8400	1800		242300
Produit 4 <u>Etudes d'activités de remplacement, projets pilotes et plan élaborés et exécutés.</u>	46200	20000				
Activités						
4.1 Etudes de faisabilité, expériences de terrain et évaluation pour la planification d'activités de remplacement appropriées. Les efforts se concentreront particulièrement sur les domaines de l'importation du boeuf, l'élevage d'animaux (porc-épic, lapin, cochon d'inde, canard, cochon sauvage etc.), et l'élevage commercial de tilapias.						
4.2 Assistance aux communautés et projets pilotes d'activités de remplacement, particulièrement dans le domaine de l'importation de boeuf, l'élevage d'animaux (por-épic, lapin, cochon d'inde, canard,	Voir 4.1	24000		40000		

cochon sauvage etc), et l'élevage industriel de tilapias.						
4.3 Elaboration d'un plan d'activités de remplacement approprié (basé sur les résultats des études et des projets pilotes) qui réduise directement les pressions sur les populations de faune sauvage.	Voir 4.1					
4.4 Formation d'assistants dans les domaines d'activités de remplacement et communautaire en vue du développement des activités pilotes.	Voir 4.1			4800		
TOTAL PARTIEL	46200	44000		44800		135000
Produit 5 <u>Recherche scientifique appliquée / programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour fournir des informations pour évaluation et aménagement adapté.</u> *L'appui de ces activités sera fourni par WCS/USAID						
Activités						
5.1 Conception et essai de méthodes de suivi écologique et socio-économique afin d'élaborer un outil pour évaluer l'efficacité des actions d'aménagement, assister le plan de protection de la faune sauvage, et fournir des mécanismes d'informations en retour adaptés au développement d'initiatives de meilleur aménagement.	72000	47600				
5.2 Réalisation de recensements démographiques, enquêtes d'opinion sur l'utilisation des ressources, suivi des pressions de la chasse, estimation du taux de prise de gibier comme indicateur de l'abondance des espèces, suivi quantitatif et qualitatif et tendances de la consommation de viande de gibier dans des sites importants dans les concessions, suivi du défrichage des forêts et de l'état des populations de faune sauvage par rapport aux zones d'utilisation et aux efforts d'aménagement.	63000	59000	23400			
5.3 Création d'une base de données et d'un plan de suivi fournissant des informations de base pour le suivi et l'ajustement à long terme des stratégies d'aménagement.	Voir 5.1			3800		
5.4 Etude dirigée des effets directs de l'exploitation sur les populations de faune sauvage (à l'intérieur des zones de chasse et des zones <u>non touchées par la chasse</u>)	Voir 5.1, 5.2					
5.5 Formation des chercheurs au rassemblement de données appliqué et aux méthodes de recherche du suivi de l'exécution du plan.	Voir 5.1					
5.6 Une étude de base rassemblera des informations et effectuera des enquêtes communautaires afin d'évaluer les effets du projet sur les communautés locales et les camps d'exploitation, en prêtant une attention particulière aux populations autochtones des forêts (Pygmées Bambendele).	10000					
TOTAL PARTIEL	145000	106600	23400	3800		278800
TOTAL GLOBAL	1103800	444800	394600	238900	106500	2288600

IV. 2. Budget global du projet par source de financement (\$US)		Source	Source	Source	Source	<u>TOTAL</u>
Rubriques	Précisions	WCS	CIB	Congo	OIBT	(\$US)
10. Personnel de projet						
11. Experts nationaux						
Expert forestier MEF / Co-Directeur du projet	1500/mo.			54000		54000
12. Personnel administratif						
Administrateur/Logisticien	<u>450/mo.</u>				<u>17550</u>	17550
Administrateur/Comptable	350/mo.				<u>13650</u>	13650
13. Consultants						
Consultant écologiste	2000/mo.	72000				72000
Consultant en activités de remplacement					<u>16000</u>	16000
Consultant forestier (EIR)					<u>20000</u>	20000
Consultant Anth.Cult.					<u>10000</u>	10000
14. Autres effectifs						
Technicien national SIG	363/mo.				14400	14400
Ouvriers délimitation de zone					0	
Ouvriers et veilleurs de nuit Kabo	118/mo.				21300	21300
Chef d'équipe d'enseignement	363/mo.				14400	14400
Assistants enseignement	173/mo.				20400	20400
Chefs de brigade (MEF)	1000/mo.			108000		108000
Écogardes	200/mo.				<u>145600</u>	145600
Chauffeurs	145/mo		6000			6000
Chercheurs	363/mo.	42700				42700
Assistants de recherche	173/mo.	20300				20300
Technicien	363/mo.				14400	14400
Assistants d'activités de remplacement	173/mo.				15800	15800
15. Bourses et formation						
Formation d'enseignants de conservation	250 x 10 pers.				<u>2500</u>	2500
Assistance médias avec TV Congo					<u>3600</u>	3600
<u>Réunions de villages</u>						
Conférences des intervenants en écologie	1500/conf				<u>9000</u>	9000
Formation des écogardes	725/gar.				<u>24100</u>	24100
16. Experts internationaux						
Co-Directeur de projet WCS/Expert conservation écologique		109300				109300
Administrateur WCS (GIS, enseignement, activités de remplacement)		105000				105000
Frais WCS 2 experts	12% du salaire	70800				70800
Expert CIB Plan. Aménagement forestier/SIG			109300			109300
Frais CIB 1 expert	12% du salaire		36200			36200
19. Total partiel		420100	151500	162000	370200	1103800
30. Voyages de mission						
31. Indemnités journalières						
Missions de coordination de projet		34500			19200	53700
Frais missions nationales Directeur de projet	455/mo.				21300	21300
Frais missions Chefs de brigade	273/m/mo.				32100	32100
Missions de terrain SIG/EIR (vivres, porteurs)	6\$/pers./jour				<u>12000</u>	12000
Photométrie aérienne SIG	500/hr.				20100	20100
Missions d'enseignement					13200	13200
Missions de terrain de protection de la vie sauvage	5 \$/pers./jour				<u>74000</u>	74000
Per diem consultant écologiste	12 x 250	16500				16500
Missions examen/suivi (guides, vivres, porteur)	6\$/pers./j	59000				59000

IV. 2. Budget global de projet par source de financement (US\$)		<u>Source</u>	<u>Source</u>	<u>Source</u>	<u>Source</u>	<u>Total</u>
Rubriques	Précisions					
<u>Per diem consultant</u>	12 x 250				<u>11000</u>	11000
Missions de terrain a.de r.	24x 200				<u>24000</u>	24000
32. Frais de transport						
Voyages internationaux/régionaux	3275/aller-retour	39300				39300
Voyages interntionaux/régionaux	3275/aller-retour		20100			20100
Voyages nationaux - coordination du projet	voy. intérieurs				<u>8400</u>	8400
Voyages Consultant écologiste	3275/aller-retour	20100				20100
Voyages Consultant activités de remplacement	3275/aller-retour				20000	20000
39. Total partiel		169400	20100		255300	444800
40. Immobilisations						
41. Bureaux et logements						
Support bureau à Pokola, Ouessou, Impfondo (coordination)				30000		30000
Construction poste de garde à Bodingo			7300			7300
Poste de garde à Kabo			8000			8000
Poste de garde au camp de Ndoki 2			4000			4000
Usage de 10 bâtiments à Kabo (avec électricité)			150000			150000
42. Equipment						
Toyota landcruiser 4x4	<u>30000 x 2</u>				<u>60000</u>	60000
Mercédès 4x4 transport de personnel	<u>50000 x 1</u>		50000			50000
Bateau en aluminium	<u>3000 x 1</u>				<u>3000</u>	3000
Moteur hors-bord 25ch.	<u>3500 x 1</u>				<u>3500</u>	3500
Moteur hors-bord 8ch.	2000 x 1		2000			2000
Générateur	2727 x 1				2800	2800
Climatiseur	1000 x 1				1000	1000
Radios et antennes HF	1300 x 2	2700				2700
Matériel de bureau (ordinateur, imprimantes)					<u>9300</u>	9300
Panneaux solaires	260 chaque				<u>2200</u>	2200
Equipements et matériel SIG					<u>8400</u>	8400
Matériel de terrain écogardes (tentes, uniformes, camp., divers)					<u>27000</u>	27000
Equipements et matériel de recherche (campement, ordinateurs)		23400				23400
49. Total partiel		26100	221300	30000	117200	394600
50. Consommables						
Aménagement bureau Kabo					14000	14000
Pièces et entretien véhicules					37900	37900
Carburant véhicules et hors-bords					76000	76000
500 l. carb. /mois spéc. pour la brigade mobile		15000	18000			33000
Communications internationales					<u>15000</u>	15000
Entretien des routes					<u>6000</u>	6000
Constr. tours d'observation dans les clairières					<u>0</u>	0
Documentation SIG (traductions, publications)					<u>1800</u>	1800
Matériel pédagogique (vidéo, présentations)					<u>3600</u>	3600
T-shirts, posters, publicité					<u>0</u>	0
Documentation pédagogique (traductions, publications)					<u>3000</u>	3000
Documentation de recherche (traductions, publications)		3800			0	3800
Matériel a.de r. (grillage, matériaux de construction)					<u>40000</u>	40000
Documentation sur activités de remplacement					4800	4800
59. Total partiel		18800	18000		202100	238900

70. Suivi, Evaluation et Administration par l'OIBT

71. Suivi	30000	<u>24000</u>	54000		
72. Frais d'administration (5,5%)		<u>52500</u>	52500		
79. Total partiel	30000	76500	106500		
99. TOTAL GLOBAL	\$634.400	\$410.900	\$222.000	\$1.021.300	\$2.288.600

**IV. 3. Contribution WCS au budget par année
(US\$)**

Rubriques	Précisions	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel de projet					
13. Consultants					
Consultant écologiste	2000/mo.	72000	24000	24000	24000
Consultant activités de remplacement	2000/mo	0	0	0	0
14. Autres effectifs					
Chercheurs	363/mo.	42700	9500	14200	19000
Assistants de recherche	173/mo.	20300	4500	6800	9000
16. Experts internationaux					
Co-Directeur de projet WCS/Expert Ecologiste de conservation		109300	35000	36400	37900
Administrateur WCS (SIG, enseignement, activités de remplace.)		105000	33600	35000	36400
Frais WCS 2 experts	12% sal	70800	22700	23600	24500
19. Total partiel		420100	129300	140000	150800
30. Voyages de mission					
31. Indemnités journalières					
Missions de coordination du projet		34500	11500	11500	11500
Per diem Consultant écologiste	12 x 250	16500	5500	5500	5500
Missions d'éval./suivi (guides, vivres, porteur)	6\$/pers./j	59000	13100	19700	26200
32. Frais de transport					
Voyages internationaux/régionaux	3275/aller-retour	39300	13100	13100	13100
Voyages Consultant écologiste	3275/aller-retour	20100	6700	6700	6700
39. Total partiel		169400	49900	56500	63000
40. Immobilisations					
41. Bureaux et logements					
Radios et antennes HF	1300 x 2	2700	2700	0	0
Matériel de recherche (campement, ordinateurs)		23400	5500	12400	5500
49. Total partiel		26100	8200	12400	5500
50. Consommables					
500 l. carb./mois spéc. pour la brigade mobile		15000	5000	5000	5000
Documents de recherche (traductions, publications)		3800	1600	1100	1100
59. Total partiel		18800	6600	6100	6100
70. Suivi, Evaluation et Administration par l'OIBT					
71. Frais de suivi					
72. Frais d'administration (5,5%)					
79. Total partiel					
99. TOTAL GLOBAL		\$634,400	\$194,000	\$215,000	\$225,400

IV. 4. Contibution CIB au budget par année (\$US)

Rubriques	Précisions	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel du projet					
14. Autres effectifs					
Chauffeur	145/mo.	6000	2000	2000	2000
16. Experts internationaux					
Expert CIB Plan. aménagement forestier/SIG		109300	35000	36400	37900
Frais CIB 1 expert	12% salaire	36200	11600	12100	12500
19. Total partiel		151500	48600	50500	52400
30. Voyages de mission					
32. Frais de transport					
Voyages internationaux/régionaux	3275/aller-retour	20100	6700	6700	6700
39. Total partiel		20100	6700	6700	6700
40. Immobilisations					
41. Bureaux et logements					
Construction poste de garde à Bodingo		7300	0	7300	0
Poste de garde Kabo		8000	8000	0	0
Poste de garde au camp de Ndoki 2		4000	4000	0	0
Usage de 10 bâtiments à Kabo (avec électricité)		150000	50000	50000	50000
Mercédès 4 x4 transport du personnel	50000 x 1	50000	50000	0	0
Moteur hors-bord 8 ch.	2000 x 1	2000	0	0	2000
49. Total partiel		221300	112000	57300	52000
50. Consommables					
500 l. carb./mois spéc. pour la brigade mobile		18000	6000	6000	6000
59. Total partiel		18000	6000	6000	6000
70. Suivi, Evaluation et Administration par l'OIBT					
71. Frais de suivi					
72. Frais d'administration (5,5%)					
79. Total partiel					
99. TOTAL GLOBAL		\$410.900	\$173.300	\$120.500	\$117.100

IV. 5. Contribution du Gouvernement congolais par année (\$US)

<u>Rubriques</u>	<u>Précisions</u>	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel du projet					
11. Experts nationaux					
Expert MEF en foresterie/Co-Directeur du projet	1500/mo.	54000	18000	18000	18000
14. Autres effectifs					
Chefs de brigade (MEF)	1000/mo.	108000	36000	36000	36000
19. Total partiel		162000	54000	54000	54000
40. Immobilisations					
41. Bureaux et logements					
Support bureau à Pokola, Ouessou, Impfondo (coordination)		30000	10000	10000	10000
49. Total partiel		30000	10000	10000	10000
70. Suivi, Evaluation et Administration par l'OIBT					
71. Suivi					
		30000	10000	10000	10000
72. Frais d'administration (5,5%)					
79. Total partiel		30000	10000	10000	10000
99. TOTAL GLOBAL		\$222.000	\$74.000	\$74.000	\$74.000

**IV. 6. Contribution de l'OIBT au budget par année
(\$US)**

<u>Rubriques</u>	<u>Précisions</u>	<u>Total</u>	<u>Year 1</u>	<u>Year 2</u>	<u>Year 3</u>
10. Personnel du projet					
12. Personnel administratif					
Administrateur/logisticien	<u>450/mo.</u>	<u>17550</u>	<u>5850</u>	<u>5850</u>	<u>5850</u>
Administrateur/comptable	<u>350/mo</u>	<u>13650</u>	<u>4550</u>	<u>4550</u>	<u>4550</u>
13. Consultants					
Consultant en activités de remplacement		0			
Consultant Forestier (EIR)		16000	<u>8000</u>	<u>8000</u>	
Consultant Anthropologue		20000	<u>10000</u>	<u>10000</u>	
14. Autres effectifs		10000	<u>5000</u>	<u>5000</u>	
Technicien national SIG	363/mo.	0			
Ouvriers zone de délimitation		14400	4800	4800	4800
Ouvrier et veilleurs de nuit à Kabo	118/mo.	0	0	0	0
Chef de l'équipe d'éducation	363/mo.	21300	7100	7100	7100
Assistants de formation	173/mo.	14400	4800	4800	4800
Ecogardes	<u>200/mo.</u>	<u>20400</u>	<u>6800</u>	<u>6800</u>	<u>6800</u>
technicien activités de remplacement	<u>363/mo.</u>	<u>145600</u>	<u>46800</u>	<u>46800</u>	<u>52000</u>
Assistants activités de remplacement	173/mo.	14400	4800	4800	4800
15. Bourses et formations		15800	4500	4500	6800
Formation d'enseignants en éducation à la conservation	250 x 10 pers.	0	<u>2500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Assistance médiatique avec Congo TV	<u>3600</u>	3600	<u>3600</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Réunions de villages		7500	2500	2500	2500
Conférences des intervenants écologiques	1500/conférence	9000	<u>3000</u>	<u>3000</u>	<u>3000</u>
Formation des ecogardes	725/garde	24100	<u>10000</u>	<u>5000</u>	9100
16. Experts internationaux					
19. Total partiel		370200	134600	123500	112100
30. Voyages de mission					
31. Indemnités journalières					
Mission de coordination de projet		19200	6400	6400	6400
Frais de missions nationales du Directeur de projet	455/mo.	21300	7100	7100	7100
Frais de mission des Chefs de brigade	273/m/mo.	32100	10700	10700	10700
Missions de terrain SIG/EIR (vivres, porteurs)	6\$/pers./j	12000	<u>4000</u>	<u>4000</u>	<u>4000</u>
Phototopographie aérienne pour le suivi/plan. SIG	500/hr.	20100	7300	7300	5500
Mission d'éducation		13200	4400	4400	4400
Missions de terrain de protection de la vie sauvage	5 \$/pers./j	74000	<u>23000</u>	<u>25000</u>	<u>26000</u>
<u>Per diem Consultant</u>	12X250	11000	5500	5500	
Missions de terrain activités de remplacement		24000	<u>8000</u>	<u>8000</u>	<u>8000</u>
32. Frais de transport					
Voyages nationaux - coordination du projet	Voyages intérieurs	8400	2800	2800	2800
<u>Voyages consultants</u>	3275/aller-retour	20000	10000	10000	
39. Total partiel		255300	89200	91200	74900
40. Capital Items					
42. Equipment					
Toyota landcruiser 4x4	<u>30000 x2</u>	<u>60000</u>	<u>30000</u>	<u>30000</u>	<u>0</u>
Bateau en aluminium	<u>3000 x 1</u>	<u>3000</u>	<u>3000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Moteur hors-bord 25ch.	<u>3500 x 1</u>	<u>3500</u>	<u>3500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Générateur	2727 x 1	2800	2800	0	0
Climatiseur	1000 x 1	1000	1000	0	0
Matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes)		9300	<u>6500</u>	2800	0
Panneaux solaires	260 chaque	2200	1100	1100	0

Equipements et matériel SIG	8400	4600	1900	1900
Matériel de terrain écogardes (tentes, uniformes, camp., divers)	27000	9000	9000	9000
49. Total partiel	117200	61500	44800	10900
50. Consommables				
Aménagement du bureau de Kabo	14000	6600	3700	3700
Pièces et entretien véhicules	37900	10000	11900	16000
Carburant pour véhicules et hors-bords	76000	<u>24000</u>	<u>26000</u>	<u>26000</u>
Communications internationales	15000	<u>5000</u>	<u>5000</u>	<u>5000</u>
<u>Entretien des routes</u>	<u>6000</u>	<u>3000</u>	<u>3000</u>	<u>0</u>
<u>Construction de tours d'observation en clairières</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Documentation SIG (traductions, publications)	1800	600	600	600
Matériel pédagogique (vidéo, présentations)	3600	1100	<u>1500</u>	<u>1000</u>
<u>T-shirts, posters, publicité</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Documentation pédagogique (traduction, publications)	3000	1500	1500	
Documentation de recherche (traductions, publications)	0	0	0	0
Matériel d'acti. de remplacement (grillage, mat. de construction)	40000	<u>14000</u>	<u>14000</u>	<u>12000</u>
Documentation activités de remplacement	4800	1600	1600	1600
59. Total partiel	202100	67400	68800	65900
70. Suivi, Evaluation et Administration par l'OIBT				
71. Suivi	24000	<u>8000</u>	<u>8000</u>	<u>8000</u>
72. Frais d'administration (5,5%)	53284	19000	19284	15000
79. Total partiel	77284	27000	272284	23000
99. TOTAL GLOBAL	\$1.022.084	\$379.700	\$355.584	\$286.800

IV. 7. Budget consolidé du projet (\$US)	TOTAL	Année	Année	Année
<u>Rubriques</u>	<u>(\$US)</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
10. Personnel du projet	1.103.800	366.500	368.000	369.300
30. Voyages de mission	444.800	145.800	154.400	144.600
40. Immobilisations	394.600	191.700	124.500	78.400
50. Consommables	238.900	80.000	80.900	78.000
60. Divers	30.000	10.000	10.000	10.000
<u>70. Suivi, Evaluation et Administration par l'OIBT</u>	<u>77.284</u>	<u>27.000</u>	<u>27.284</u>	<u>23.000</u>
TOTAL	\$2.289.384	\$821.000	\$765.084	\$703.300

ANNEXE I. GRILLE DU CADRE LOGIQUE

DESCRIPTION	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p><u>Objectif de développement:</u> Contribuer à la conservation de la biodiversité, et la production de bois d'oeuvre de valeur dans une concession forestière de plaine formant une zone tampon aménagée adjacente au parc national de Nouabalé-Nkobi, Congo du nord.</p>	<p>A la fin de la deuxième année, la chasse illégale des espèces protégées principales (éléphant, gorille chimpanzée, bongo, léopard) aura été réduite à 10% des niveaux actuels.</p> <p>A la fin de la troisième année, il y aura une réduction de 75% des incidences de chasse illégale utilisant l'infrastructure de la société d'exploitation.</p> <p>Les tendances d'exploitation de la faune sauvage démontreront les principes et les contrôles durables de son exploitation (réduction de 50% dans l'utilisation de pièges, 90% de la chasse d'espèces protégées et 75% de la chasse dans les zones de protection).</p> <p>Au cours de premiers six mois du projet, l'envahissement du Parc national par la chasse sera empêché à une distance de >15 km dans les concessions CIB.</p> <p>La foresterie SIG et EIR réduira l'impact de l'exploitation dans l'ensemble de la concession avant la fin de la troisième année du projet.</p>	<p>Imagerie par satellite ou vidéo aérien.</p> <p>Rapport de la mission d'évaluation internationale.</p> <p>Rapports et enregistrements résultant du suivi et des études écologiques et socio-économiques.</p>	<p>La société d'exploitation s'engage à gérer la vie sauvage.</p> <p>L'exécution du projet sur le terrain ne sera pas perturbée par des troubles politiques étant donné sa situation géographique isolée.</p>
<p><u>Objectif spécifique :</u> Elaborer, mettre en oeuvre et surveiller des systèmes de gestion d'écosystèmes basés sur l'industrie du bois et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo, Pokola et Loundougou, adjacente au parc national de Nouabalé-Ndoki.</p>	<p>Au cours de la 1ère année, des plans de gestion de la vie sauvage, d'exploitation à impact réduit, d'activités de remplacement et de recherche scientifique appliquée/suivi seront produits.</p> <p>Collaboration dans l'exécution de la gestion de la vie sauvage, la planification de l'exploitation à impact réduit et les programmes d'activités de remplacement</p>	<p>Documents de plans.</p> <p>Rapports d'avancement semestriels sur la prise de décision basée sur le SIG, les résultats de la gestion et de protection de la vie sauvage, la sensibilisation accrue à la conservation, et les activités de remplacement.</p>	<p>Le Gouvernement soutient les principes du projet.</p> <p>La société d'exploitation soutient l'exploitation forestière à impact réduit.</p> <p>Les communautés locales soutiennent l'aménagement durable des ressources de faune et de flore</p>

	<p>par la société.</p> <p>Collaboration de 50%, 75%, 85% des populations locales pour la mise en oeuvre de la gestion de la vie sauvage au cours des années 1, 2, et 3.</p> <p>Un outil de suivi écologique/socio-économique sera conçu au cours de la 1ère année et testé et affiné durant les années 2 et 3 pour un suivi à long terme.</p>	<p>Consultations avec la société, les autorités locales, les organisateurs de safaris privés et les communautés locales.</p> <p>Rapports semestriels sur la recherche appliquée et le suivi écologique et socio-économique, et conclusions des études de recherche appliquée.</p>	<p>sauvages.</p> <p>L'exécution du projet sur le terrain ne sera pas perturbée par des troubles politiques étant donné sa situation géographique isolée.</p>
<p>Produit 1. Coordination du projet et unité d'aménagement en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement de personnel: 3 experts internationaux et un personnel national composé de 4 administrateurs forestiers, 15 écogardes, 3 enseignants, 4 chercheurs, 2 techniciens des activités de remplacement, et 1 technicien SIG. 3 réunions de coordination/an Infrastructure établie. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et dossiers du personnel. Certificats et évaluations de performance. Comptes-rendus des réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> Le MEF fournit le personnel approprié. Disponibilité de personnel qualifié.
<p>Produit 2. Plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en oeuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant juin 2001, la mise en oeuvre de systèmes de gestion de la vie sauvage sera initiée au niveau communautaire et industriel. Durant les premiers six mois, la politique interne de la société est modifiée afin de promouvoir des pratiques durables de gestion de la vie sauvage. La chasse illégale se réduit progressivement de 50%, 75%, et 85% au cours des trois premières années du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Document de plan. Documents de politique disponibles au niveau de la société et du projet. Rapports de la surveillance de terrain et des équipes de recherche sur les pressions de la chasse, l'état des populations de faune sauvage et les tendances de prise. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère, la société et la communauté soutiennent l'adoption du plan. Coopération du Ministère, de la société et des communautés. Le Ministère adopte le zonage de l'occupation des sols pour la concession.
<p>Produit 3. Stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises à l'essai et évaluées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant juin 2001 un projet pilote de mise en oeuvre de la planification à impact réduit et des techniques de terrain EIR sera exécuté. Durant la deuxième année des études comparatives et des techniques de 	<ul style="list-style-type: none"> Document de plan. Visites de terrain documentées. Rapports des études dirigées et du suivi quantitatif. 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de la société vis-à-vis de la réduction de l'impact. La société et le Gouvernement fournissent les informations requises.

	mise à l'épreuve sur site témoin seront identifiées et initiées.		
Produit 4. Etudes d'activités de remplacement, projets pilotes et plan élaborés et exécutés.	<ul style="list-style-type: none"> • Avant juin 2001, initiation des activités de remplacement pilotes à Kabo et Pokola. • Au cours de la première année, d'autres sources de protéines deviennent disponibles dans les villes principales (Pokola). 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de plan • Données sur la disponibilité de la viande domestique et les tendances par rapport au gibier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la société à réduire l'impact des activités d'exploitation.
Produit 5. Recherche scientifique appliquée / programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour fournir des informations pour évaluation et aménagement adapté.	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours des premier six mois du projet, un suivi écologique et socio-économique de base sera initié. • Méthodes et outils établis au cours de la 1ère année et améliorés au cours des années 2 et 3. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de plan. • Documents de base de données, cartes, enregistrement et rapports de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> • La société et le Gouvernement fournissent les informations requises.
Activités: 1.1 Gestion, administration et rapports du projet. 1.2 Etablissement de l'infrastructure et acquisition du matériel. 1.3 Création du Comité directeur et animation de la coordination du projet. 1.4 Réunion de tous les intervenants (CIB, MEF, WCS, organisateurs de safaris, représentants des communautés locales) tenues tous les trois mois. 2.1 Développer et obtenir l'accord des intervenants sur le système d'occupation des sols et les principes gouvernant la vie sauvage dans les concessions, pour la promotion de l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et de la conservation. 2.2 Une campagne d'information au niveau des groupes, des villages et des entreprises sera organisée afin d'accroître la compréhension des principes de base de la gestion de la vie sauvage et de la planification de l'occupation des sols. 2.3 Principes et directives pour l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et la réduction de la chasse de viande	(Budget)	Documents de comptabilité; rapports financiers.	L'exécution du projet sur le terrain ne sera pas perturbée par des troubles politiques étant donné sa situation géographique isolée.

<p>commerciale mise en application par la brigade mobile, les communautés, l'entreprise et les autorités forestières.</p> <p>2.4 Collaboration avec les organisateurs de safaris touristiques afin d'accroître la contribution de l'industrie du safari à la gestion de la faune sauvage.</p> <p>2.5 Les techniques d'aménagement durable, y compris la manipulation des pressions de la chasse, la chasse organisée et le suivi des populations de faune sauvage, seront développées et appliquées.</p> <p>2.6 Formation d'écogardes localement recrutés pour la mise en application des principes d'aménagement de la vie sauvage acceptés par l'entreprise et les communautés, les lois congolaises sur la vie sauvage et la protection de la zone tampon du Parc national.</p> <p>2.7 Formation des enseignants à l'animation de réunions officielles, à la collaboration avec les professeurs d'école primaire dans la région, aux présentations illustrées dans les villages et à l'utilisation de la chaîne de télévision CIB pour l'enseignement de la conservation.</p> <p>3.1 Planification de l'exploitation forestière à impact réduit basée sur le SIG.</p> <p>3.2 Exécution d'évaluations sélectionnées de l'impact environnemental de certaines méthodes spécifiques d'exploitation.</p> <p>3.3 Intégration de la base de données sur la biodiversité dans la planification de gestion forestière de la CIB pour les concessions de Pokola, Kabo et Loundougou.</p> <p>3.4 Formation de techniciens et d'administrateurs forestiers recrutés localement dans l'utilisation de systèmes d'information géographique et gestion de base</p>			
---	--	--	--

<p>de données.</p> <p>3.5 Elaboration du programme pilote de techniques d'exploitation à impact réduit dans des sites sélectionnés de la concession.</p> <p>3.6 Suivi des coûts, de l'efficacité et des résultats de l'exploitation à impact réduit.</p> <p>3.7 Evaluation des coûts et des bénéfices potentiels de la mise en oeuvre de l'EIR à l'échelle de la concession.</p> <p>3.8 Formation de techniciens et de forestiers recrutés localement en techniques d'exploitation à impact réduit.</p> <p>4.1 Etudes de faisabilité, expériences de terrain et évaluation pour la planification d'activités de remplacement appropriées. Les efforts se concentreront particulièrement sur les domaines de l'importation du boeuf, l'élevage d'animaux (porc-épic, lapin, cochon d'inde, canard, cochon sauvage, etc.), et l'élevage commercial de tilapias.</p> <p>4.2 Assistance aux communautés et projets pilotes d'activités de remplacement.</p> <p>4.3 Elaboration d'un plan d'activités de remplacement approprié (basé sur les résultats des études et des projets pilotes) qui réduise directement les pressions sur les populations de faune sauvage.</p> <p>4.4 Formation d'assistants dans les domaines d'activités de remplacement et communautaires en vue du développement des activités pilotes.</p> <p>5.1 Conception et essai de méthodes de suivi écologique et socio-économique afin d'élaborer un outil pour évaluer l'efficacité des actions d'aménagement, assister le plan de protection de la faune sauvage, et fournir des mécanismes d'informations en</p>			
---	--	--	--

<p>retour adaptés au développement d'initiatives de meilleur aménagement.</p> <p>5.2 Réalisation de recensements démographiques, enquêtes d'opinion sur l'utilisation des ressources, suivi des pressions de la chasse, estimation du taux de prise de gibier comme indicateur de l'abondance des espèces, suivi quantitatif et qualitatif et tendances de la consommation de viande de gibier dans des sites importants dans les concessions, suivi du défrichement des forêts et de l'état des populations de faune sauvage par rapport aux zones d'utilisation et aux efforts d'aménagement.</p> <p>5.3 Création d'une base de données et d'un plan de suivi fournissant des informations de base pour le suivi et l'ajustement à long terme des stratégies d'aménagement.</p> <p>5.4 Etude dirigée des effets directs de l'exploitation sur les populations de faune sauvage (à l'intérieur des zones de chasse et des zones <u>non touchées par la chasse</u>).</p> <p>5.5 Formation des chercheurs au rassemblement de données appliqué et aux méthodes de recherche du suivi de l'exécution du plan.</p> <p>5.6 Une étude de base rassemblera des informations et effectuera des enquêtes communautaires afin d'évaluer les effets du projet sur les communautés locales et les camps d'exploitation, en prêtant une attention particulière aux populations autochtones des forêts (Pygmées Bambendele).</p>			
---	--	--	--

Annexe II. Curriculum Vitae du personnel d'encadrement

1. Poste	Directeur de projet
<u>Nom</u>	M. Paul W. ELKAN Jr
<u>Nationalité</u>	Américaine
<u>Adresse</u>	Wildlife Conservatin Society - Congo BP 14537 Brazzaville Congo ou c/o SAT BP 4409 Douala Cameroun

Education

- Doctorat, Programme de Biologie de conservation, Université de Minnésota, Minnéapolis, MN, USA, septembre 1994 - présent. Sujet de thèse: Ecologie et conservation de la population de l'antilope Bongo, Congo.
- Licence de Lettres, Gouvernement, Université de St Lawrence, Canton, NY, septembre 1985 - mai 1989.

Expérience professionnelle

- Janvier 1998 - présent: Wildlife Conservation Society - Congo, Directeur du programme de Nouabalé-Ndoki. Chargé de la conception générale, du développement et de la gestion du programme de partenariat de Wildlife Conservation Society, la Congolaise Industrielle de Bois, le Ministère de l'économie forestière (Gouvernement du Congo), les organisateurs de safaris privés et les communautés locales. Ce programme progressiste de gestion de la vie sauvage et de l'exploitation à impact réduit harmonise les programmes de gestion de ressources à utilisation multiple et de conservation de la biodiversité à l'intérieur des concessions, en prévoyant des zones tampon pour le Parc national.
- Juin 1996 - présent: Wildlife Conservation Society - Congo, Chercheur de Nouabalé-Ndoki
A mis en oeuvre le programme de recherche et de conservation de Mombongo au sud-ouest du Parc national de Nouabalé-Ndoki. A mené un programme de recherche à long terme sur l'écologie et la conservation de la population de l'antilope bongo (*Tragelaphus euryceros*) afin d'obtenir une compréhension de la démographie, organisation sociale et utilisation de l'habitat des antilopes bongo. A élaboré un plan détaillé de gestion et de conservation de l'espèce dans le nord du Congo et dans la région tri-nationale (Cameroun, RCA et Congo).
- Avril-août 1995: Wildlife Conservation Society - Congo, Chercheur de Nouabalé-Ndoki
A complété des recherches écologique préliminaires sur la démographie des bongos, la structure et le parcours des troupeaux, et leur alimentation. A testé et affiné des méthodes d'acquisition de ces données. Sur la base des résultats de l'étude pilote, des recommandations sur la gestion de la conservation de cette zone ont été faites et le plan d'une étude approfondie de la population de bongos et des clairières de la forêt de Mombongo élaboré.
- Mai-août 1994: Wildlife Conservation Society - Cameroun du sud-ouest, Consultant de recherche à la Réserve de Lobeke
A complété une étude préliminaire sur l'antilope bongo ainsi qu'une évaluation de la chasse en safari. A rassemblé et analysé des données sur l'état de la population de bongos, la dynamique de cette population et l'écologie de son comportement. A fait soumis des recommandations aux planificateurs sur la gestion de l'occupation des sols.
- Août 1992-93: Peace Corps, Wildlife Conservation Society - Cameroun du sud-ouest, Biotechnicien du projet de recherche de la forêt de Korup
Directeur des opérations de capture d'éléphants forestiers pour immobilisation et marquage avec des unités de télémétrie VHF/satellite. Suivi des éléphants marqués pour le rassemblement de données écologiques. A participé aux recensements régionaux d'éléphants, à la gestion de personnel, la formation du personnel de terrain camerounais, les actions anti-braconnage, et mené des études biologiques dans des régions forestières isolées.
- 1991-92, janvier-juin 1993: Peace Corps - Province du nord du Cameroun, Biotechnicien du Parc national de Waza et du Centre d'études environnementales et de développement
A élaboré et mené une étude socio-biologique d'évaluation des migrations des éléphants de savanne et du conflit être humain-éléphant. Immobilisation et le marquage d'éléphants. A travaillé en tant que membre de la mission technique pour l'élaboration d'une stratégie de conservation du rhinocéros noir.

- Septembre 1990-juin 1992: Peace Corps - Province du nord du Cameroun, Professeur dans une école secondaire de l'Etat.
A préparé et donné des cours d'éducation environnementale centrés sur le déboisement, le braconnage de l'ivoire, la désertification et d'autres questions de conservation régionales.

Langues Parfaite maîtrise de l'anglais et du français. Connaissance du Lingala, du Foulfulde et du Kiswahili.

2. Poste **Directeur de projet homologue**

Nom M. Jean Pierre ONDAY-OTSOUA

Nationalité Congolaise

Adresse Ministère des eaux et forêts - Congo
c/o Wildlife Conservation Society
BP 14537 Brazzaville Congo

Education

- Maîtrise de Sciences en Ingénierie d'aménagement forestier, Veronej, Russie, août 1977 - octobre 1988

Expérience professionnelle

Décembre 1998-présent: Ministère des eaux et forêts-Wildlife Conservation Society, Directeur homologue du programme.

Responsable de la supervision des relations entre le programme et le Ministère. Responsable de l'intégration par le Ministère du programme de gestion de la vie sauvage et de l'exploitation à impact réduit, en particulier en ce qui concerne les programmes de conservation et de protection et les changements de politique au sein du Gouvernement congolais.

- 1984-1987: Directeur de l'exploitation et de la transformation du bois, Ministère des eaux et forêts, Concession forestière de Betou, Congo.
- 1988-1989: Directeur des industries forestières, Ministère des eaux et forêts, Congo.
- Septembre 1989-août 1993: Directeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, Mossendjo, Congo.
- Juillet 1995-mars 1998: Directeur régional-Sangha, Ministère des eaux et forêts, Ouesso, Congo.
- Février 1997-mars 1998: Chef de projet homologue, GTZ-PROECO, Projet de protection des écosystèmes du Congo du nord, Ouesso, Congo.
- Mars 1998-juin 1998: Directeur régional-Kouilou, Ministère des eaux et forêts, Pt. Noire, Congo.

Langues Parfaite maîtrise du français, du Lingala et du Kicongo.

3. Poste **Administrateur WCS du projet (Administration, Enseignement de la conservation, Activités de remplacement)**

Nom Mme Sarah W. ELKAN

Nationalité Américaine

Adresse Wildlife Conservation Society - Congo
BP 14537 Brazzaville Vongo
ou c/o SAT
BP 4409 Doual Cameroun

Education

- Programme de Doctorat, Département des sols, eaux et climats, Université de Minnesota, St. Paul, MN, USA, septembre 1995-présent. Sujet de thèse: Zoogéomorphologie et biochimie des clairières forestières dans la région de Ndoki, Congo du nord.
- Maîtrise de Géologie, Université de Texas, Austin, TX, septembre 1993-en attente. Sujet de thèse: *Caractérisation de l'écoulement d'air sous le vent sur les dunes en croissant. White Sands, Nouveau Mexique.*
- Licence de Sciences en Géologie, Université de St. Lawrence, Canton, NY, septembre 1985-mai 1989.

Expérience professionnelle

- Janvier 1998-présent: Wildlife Conservation Society - Congo, Aménagiste d'écosystème du Programme de Nouabalé-Ndoki
Responsable des aspects de l'administration, de l'éducation, du SIG et des activités de remplacement du Programme d'aménagement de l'écosystème dans la périphérie du parc national.
- Mai 1996-présent: Wildlife Conservation Society, Chercheur du Programme de Nouabalé-Ndoki
A conçu, initié et dirigé une étude des rapports entre l'activité des grands mammifères et l'écologie des clairières.
- Septembre 1995-mai 1996: Université de Minnesota, Minneapolis, MN, Assistant de recherche en Paléoclimatologie
Description détaillée des centres de lacs afin de déterminer leur environnement sédimentaire. Préparation et analyse d'échantillons de sédiments des centres de lacs pour leur contenu en silice biogénétique, matériaux organiques, le nombre de varves, datation au carbone.
- 1992-1993: Peace Corps Niger, Niamey, Niger - Formatrice technique.
Conception et direction de séances de formation technique en foresterie, agroforesterie, culture communautaire intensive, travail de vulgarisation, conservation de l'énergie, élevage de petits animaux, transport d'eau et irrigation, et techniques d'études sociologiques.
- 1989-1992: Peace Corps Niger/Service d'Agriculture, Niger, Spécialiste de protection environnementale.
A proposé, organisé et exécuté des projets financés par US/AID concernant les pépinières et la protection des arbres, la culture, les puits et l'irrigation et la nutrition.
- 1988-1989: U.S. Geological Survey, Service des ressources hydrauliques, Albany, NY, Technicien hydrologue.
Elaboration et composition de cartes aquifères du nord-est des Etats-Unis utilisant le logiciel SIG (Arc.Info.)

Langues

Parfaite maîtrise de l'anglais et du français. Connaissance du lingala, du hausa et du norvégien.

4. Poste Expert CIB en Aménagement forestier

Nom M. Frédéric GLANNAZ

Nationalité Anglaise

Adresse CIB - Congo
c/o SAT
BP 4409 Douala Cameroun

Education

- Diplôme d'études supérieures techniques (D.E.S.T.O.M.), juin 1993. Ce diplôme correspond à une maîtrise d'études technologiques d'outre-mer en Agronomie et Economie.
- Cours de maîtrise en technologies post-récolte appliquées aux produits agricoles tropicaux, Université de Cranford, Royaume-Uni, janvier-avril 1993.
- Diplôme universitaire de Technologie en gestion des entreprises et des administrations (D.U.T. GEA), juin 1990.
- Baccalauréat D, Mathématiques et Biologie, juin 1988.

Expérience professionnelle

- Juillet 1997-juin 1999: CIB - Congo
Responsable de la planification de l'aménagement forestier utilisant les systèmes SIG pour les prospections forestières et le contrôle des routes.
- Mars 1995-juillet 1997: CIB - Congo
Responsable de l'administration de la société, y compris les salaires de 800 à 1000 employés.
- Septembre 1993-janvier 1995: Coopération française à la station de recherche de Vaini, Tonga - Pacifique Sud.
Responsable du développement d'un projet d'épices, y compris des essais de terrain, l'organisation de réseaux, la transformation et commercialisation d'épices.
- Juin-novembre 1992: CFD (Caisse française de développement) Niger
Stagiaire dans un projet de développement rural: Projet appui à la gestion des terroirs (PAGT). Etude de systèmes micro-économiques informels (développement forestier, cultures vivrières, élevage, récolte de produits locaux et artisanat local) pour mesurer les activités rentables développées par les populations locales et trouver un moyen de maintenir et d'améliorer ces activités par un crédit micro-économique.

Langues

Parfaite maîtrise de l'anglais et du français. Connaissance du lingala.

**ANNEXE III. Accord sur la gestion de l'Unité forestière d'aménagement
de Kabo-Pokola-Loundougou dans l'écosystème de Nouable-Ndoki**

[Already in French in hard copy]

Annexe IV. Bibliographie

- Auzel, P. 1995. Evaluation de l'impact de la chasse sur la faune des forêts d'Afrique Centrale, nord Congo. Wildlife Conservation Society.
- Auzel, P. and D. Wilkie, 1997. Wildlife use in northern Congo: Hunting in a commercial logging concession." *in* Evaluating the sustainability of hunting in tropical forests. Edited by J.G. Robinson and Bennett, E.L..
- Ape Alliance, 1998. The African Bushmeat Trade- A Recipe for Extinction. London
- Blake, S. 1994. A reconnaissance survey in the Kabo logging concession south of the Nouabalé-Ndoki National Park, Northern Congo. Report to USAID, WCS, Government of Congo, GTZ, and the World Bank.
- Blake, S. and Kosakosa, G. 1996. Reconnaissance surveys in the Loundougou and Mokabi logging concessions east and north of the Nouabalé-Ndoki National Park, Northern Congo. Report to USAID, WCS, Government of Congo, GTZ, and the World Bank.
- Elkan, P.W. and Elkan, S.W. 1996. Progress report on the Mombongo Conservation and Research Project. Report prepared for Wildlife Conservation Society and World Bank.
- Elkan, P.W. and Elkan, S.W. 1997. Progress report on the Mombongo Conservation and Research Project. Report prepared for Wildlife Conservation Society and World Bank.
- Eves, H. 1995. Socio-economic of natural resource utilization in the Kabo logging concession of northern Congo. Wildlife Conservation Society.
- Fay M., Agnagna M. and Moutsambote, JM. 1990. Surveys of the Nouabale-Ndoki Region, Northern Congo. Report to USAID and WCS.
- OIBT, 1993. Directives de l'OIBT pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts de production. Série OIBT: Politique forestière no.5, Yokahama, Japon
- Lewis, J. et al. in prep. Socio-economic and public health surveys in the regions surrounding the Nouabalé-Ndoki National Park. GTZ.
- Malonga, R. 1996. Circuit commercial de la viande de chasse a Brazzaville. NNP/Wildlife Conservation Society.
- Moukassa, A. and B. Kimberbe 1999. Preliminary Report on a Socio-economic Survey and Census of Human Populations of the Kabo and Pokola Forestry Concessions. Report to CIB, WCS, and MEF.
- Robinson, J., Redford, K. and E.L. Bennett 1999. Wildlife Harvest in Logged Forests. Science vol 284, 595-6.
- Nations Unies 1994. Accord international sur les bois tropicaux. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève.
- Wilkie, D.S., Sidle, J.G. and Boundzanga, G.C. 1992. Mechanized logging, market hunting, and a bank loan in Congo. Conservation Biology. 6(4), 1-11.
- White, L.J.T. 1992. Vegetation history and logging disturbance: effects on rain forest mammals in the Lope reserve, Gabon (with special emphasis on elephants and apes). Ph.D. thesis, University of Edinburgh.

Annexe V. Intégration des observations du Groupe d'experts de l'OIBT dans la Proposition de projet révisée (PD 4/00 Rev.1 (F): Gestion et conservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (Parc national de Nouabale-Ndoki), Congo du nord.

1. Recommandation: Préciser le rôle de la société d'exploitation CIB et ses activités dans le cadre du projet.

Le rôle et les responsabilités de la CIB, de WCS et du MEF ont été précisés dans le Plan de travail par l'addition de la colonne "Responsable". Les responsabilités, principalement dans le domaine de la foresterie, sont davantage précisées dans le texte de la section 8.1 "Structure de gestion".

2. Recommandation: Identifier les bénéficiaires ciblés et préciser les effets positifs et négatifs du projet sur les communautés locales, y compris les camps d'exploitation.

Deux paragraphes ont été ajoutés à la section 3.6.6 "Aspects sociaux" afin de résumer les communautés spécifiques qui bénéficieront probablement du projet. Conformément aux recommandations du Groupe d'experts, une étude de base a été incorporée sous l'activité 5.6 afin d'aborder spécialement cet aspect.

3. Recommandation: Inclure des activités visant à mettre en oeuvre l'EIR dans les travaux de terrain en plus de l'utilisation du SIG.

La composante SIG du Produit 3 a été augmentée pour inclure les essais pilotes de l'EIR, son suivi et son évaluation (Activités 3.6-3.10). Un expert consultant a été compris dans le budget des années 1 et 2.

4. Recommandation: Fournir une délimitation claire de la zone tampon sur la carte.

Etant donné qu'aucune zone tampon n'a encore été délimitée par le Gouvernement congolais, les concessions de Kabo et de Loundougou dans leur totalité sont considérées comme les zones tampon du PNNN. Des éclaircissements sont fournis au paragraphe 3.3 : Autres aspects pertinents de la "situation d'avant-projet".

5. Recommandation: Indiquer les parties responsables dans le Plan de travail.

Le Plan de travail a été adapté pour inclure les responsables.

6. Recommandation: Fournir les Termes de référence du personnel d'encadrement.

Des TdR ont été fournis pour le Directeur de projet WCS (M. Paul Elkan), le Co-Directeur MEF (M. Jean-Pierre Ondaye), la spécialiste WCS du projet (Mme Sarah Elkan), et le Directeur d'aménagement forestier (M. Fred Glannaz).

7. Recommandation: Retravailler le budget en utilisant des valeurs en \$US, et réduire la contribution requise de la part de l'OIBT.

Les budgets ont été retravaillés en USD et les chiffres arrondis aux \$US 100 les plus proches. La contribution requise de la part de l'OIBT a été réduite d'un montant total de \$US 1.094.520 à un montant total de \$US 1.021.300. Il est à noter que \$US 106.500 de cette somme requise relève de l'administration et du suivi par l'OIBT.

* * *